

DÉPARTEMENT D \_\_\_\_\_

COMMUNE D Saint-Nord

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : Parc solien sur la  
Commune de Saint-Nord  
Charente Maritime

Modèle 542130 - 12/09



87500 Saint-Yrieix

Nos imprimés sont produits par Fabrigue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT\*

DÉPARTEMENT

Charente - Maritime

COMMUNE

Saint-Mard

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

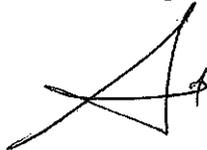
Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé  
par nous, M Jacques Boissière

commencé le 10 Oct. 2018

pour une durée de au 9 Nov. 2018

A Saint-Mard, le 10 Oct. 2018

Signature



Jacques Boissière

Modèle 542130 - 12/09



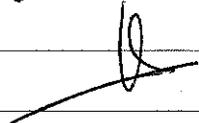
87500 Saint-Yrieix

Première permanence le 10 Oct

Registre ouvert en présence de Madame le  
Maire à 9h.00. 

① Je salue M. Alain Gauquery n°1 Carreau 17380 Puyrolland  
pense que la proximité des parcelles Eoliens à 500M. des Habitations  
est beaucoup trop près pour les inconvénients du Bruit, des Ondes  
noires, problèmes sur la santé, tel, télévision, une distance de plus  
de 1000M serait beaucoup mieux. Cordialement 

② Nous soussignons M<sup>me</sup> BENEITEAU Isabelle et M<sup>r</sup> LIEBERGERE  
Stephane 3 lieu dit La Courdeau 17380 Puyrolland.  
Nous nous opposons Au projet éolien, nous sommes  
inquiets des effets négatifs, Bruit, Aspect, Impact  
sur le prix Immobilier... Aussi la distance de 500M  
de proximité nous semble beaucoup trop proche des  
habitations. Nous inquiétons aussi sur le futur de  
Cordialement. Les éoliennes.

  
18/10/2018

Michel BRONCHAS 19 rue des 4 Vents SIMOUSSAT S<sup>t</sup> PIERRE D'AMILLY  
(17700)

③ - Président de l'ASSOCIATION VENTE DE CONTRASTE EN PAYS D'AUNIS  
ET DU PAYS DES VALS DE SAINTONGE  
- Vice Président de la FÉDÉRATION ENVIRONNEMENT DURABLE  
- ADMINISTRATEUR de la FÉDÉRATION "Stop Eolien" 17  
Remis ce jour un Dossier à M<sup>r</sup> Boissière donnant les raisons  
de mon opposition.

- Remis une CARTE des paves ÉOLIENNES en
- Fonctionnement - en construction - EN instruction ou en
- Projet. d'ici 5/10 ANS 400 machines
- Remis la liste de tous ces projets

*[Signature]*

② - Remis dossier à l'enquêteur le  
18 octobre 2018  
LIONEL DIEUMEGARD

⑤ De Philippe CONORS, habitant Le 4 Maisons à Boissac. Nous sommes  
voisins actuellement de 16 machines :- les 8 de Marçais par lesquels  
les riverains se sont déjà plaints du bruit et des éclairages nocturnes  
par pétition et via le maire au Préfet : aucun résultat!  
- les 8 de Boissac / Boissacuil

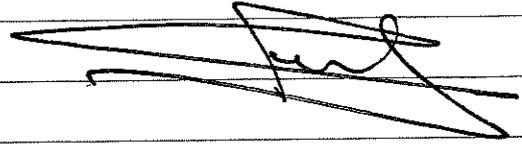
Début 2019, 9 machines de 120m de haut seront installées  
entre Boissac et St Félicien.

Volkswind veut installer 4 machines gigantesques à  
St Mand / Boissacuil avec un avis défavorable de la Mairie.  
Enfin Boissac et Boissacuil à nouveau ont des projets  
pour 5 et 8 machines supplémentaires.

42 machines autour de Marçais Boissac - Boissacuil -  
d'ici 5 ans. Vous transformez notre campagne en CIMITIERE

Enfin en tant que citoyen et ancien entrepreneur, je  
suis effaré du modèle économique mis en place  
par nos gouvernements qui garantit l'aux opérateurs  
des revenus systématiques sans tenir compte des besoins  
de la population, sans tenir compte du prix de l'énergie

sur le mardi. Un vrai jackpot par Volkswind  
et le curé... au frais du contribuable.



⑥ Je, soussigné, Mme ACCUËR Danièle, habitant Boisse  
déclare être contre le projet éolien de St Mard.  
Actuellement, de mes fenêtres, je vois 8 éoliennes de Mareau,  
(dont 1 à 900m), 8 éoliennes de Bernay St Martin, 7  
éoliennes de Nachamps/Courant, 6 éoliennes de la Benâte,  
5 éoliennes de St. Crepin.

Projet en cours sur la commune de Prizaines --- Il n'y  
aura plus un endroit où je ne verrais pas ces engins !!

L'environnement ressemble déjà à un bois d'éoliennes!  
Le bruit est présent, la vue du paysage est détruite, la  
valeur immobilière est en baisse ---

La municipalité est contre ce projet. Pourtant, les  
promoteurs passent outre. Ne penseraient-ils pas plus  
à leurs profits qu'au bien-être de la population, sous  
couvert d'écologie??

Et que penser des agriculteurs qui louent leurs terrains??  
Quand est-ce que tout cela s'arrêtera??



⑦ Je soussigné M. Audelbert Olivier habitant L'Abbaye  
17700 St Mard, étant utilisateur d'électricité, je suis  
favorable à l'implantation de 4 éoliennes sur la commune  
de Saint Mard à proximité du parc existant.

Quelle les retombées fiscales dont profitera la commune  
de Saint Mard (malgré son opposition au projet!),  
cette énergie est certainement plus propre que l'électricité

d'origine nucléaire. Les éoliennes en fin de vie sont recyclables contrairement à une centrale nucléaire.

Avec l'arrivée des voitures électriques, les besoins vont augmenter et l'on aura ici une production d'électricité locale.

Suite aux études réalisées et au recul lié au fonctionnement des éoliennes déjà présentes à proximité, il n'y a pas d'incidence sur la faune locale.

Je ne vois donc pas pourquoi l'on devrait se priver de la éoliennes supplémentaires pour produire de l'électricité propre et renouvelable.

*C. Hubert*

⑧ Monsieur le Préfet.

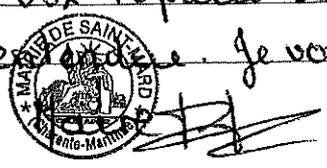
Le Conseil Municipal de Saint-Hard lors de sa séance du 30 octobre 2018 s'est prononcé défavorablement au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune sur 13 votants 4 pour 9 contre. Ce qui conforte les votes de 2003 = 8 contre 4 pour et de l'octobre 2015 = 6 voix contre 5 pour.

Nous constatons tout d'abord une forte concentration d'éoliennes autour de Boisseuil = 8 côté Marsais et 6 côté Bernay. Cela ferait 14 éoliennes + 4 = 18 encerclant le village. Un autre projet est en cours à la limite de S<sup>t</sup> Hard avec le parc éolien Bernay, Puyrolland, Breuil la Réorte.

Nous constatons également que le Parc va se situer entre une réserve de biodiversité au sud et au Nord et un corridor écologique terrestre à restaurer au Nord [trame verte et bleue].

Je demande que "La Voix Populaire" représentée par les élus de la République soit entendue. Je vous remercie

Patricia Filippi



- (9) M<sup>r</sup> NEAUD Jean Marc. Serin Commune de Breuil la Rivière  
 je viens faire pour de mon avis favorable a toute  
 forme d'énergie renouvelable et pérenne en faisant  
 partie. que l'on remarque seraient qu'on même  
 à l'oc. = mieux gérer l'occupation de l'espace  
 rural en évitant des concentrations trop importa  
 = l'indemnisation des surface agricole  
 devrait être revue si la baisse n'est pas  
 que un hectare de céréale rapporte 80€ met  
 et que 1 mégawatt = 3000 € un retour au  
 commune serait nécessaire.

*Neaud*

- (10) Je suis un citoyen français résidant à Bresse (Commune  
 de Marsais). En tant que citoyen français, je m'étonne  
 de l'absence d'information relative aux bénéfices en termes  
 énergétiques et économiques de l'implantation d'une ferme  
 d'éoliennes.

Je m'interroge en tant que résidant d'une commune  
 voisine de l'absence d'étude d'impact sonore sur les communes  
 voisines. Pour ne parler que de la commune de Marsais, elle  
 se situe dans la direction des vents dominants (ouest et sud).

"Diner pour régner" est-elle la devise de Volkswind (également  
 opérateur des éoliennes de Marsais)?

Toujours au sujet de l'impact sonore, je m'interroge sur la  
 méthodologie utilisée par Volkswind. Cette société vient de  
 reconnaître auprès de la préfecture avoir volontairement  
 sous-estimé ses mesures de bruit effectués sur le parc de Marsais  
 en 2018 (arrêt des éoliennes les jours de ~~grand~~ vent fort, par  
 exemple). La méthodologie pour l'étude d'impact de Saint-Hard  
 est-elle sincère?

L'impact payoeger est également restreint à la commune

de Saint-Yard alors qu'il concerne également les communes voisines: voir les remarques de Philippe CORROD à ce sujet. Concernant l'impact écologique, je note que le rrs que ~~est~~ connu par les chiroptères et l'avifaune est jugé faible globalement. Il ne faut pas que les espèces menacées (moulin noir, goéland, etc.) soient "noyées dans la mare". Il rapporte que des dispositifs de suivi détaillés soient mis en place pour permettre de lancer des mesures correctives si des décès ou des pertes d'habitat sont constatés.

Je m'étonne également de l'absence d'impact sur les valeurs des maisons. Même si des résultats précis sont difficiles à calculer, il est constaté partout que la présence d'éoliennes diminue la valeur des maisons.

Ces remarques, et en particulier l'absence d'information sur les efforts du projet et l'absence d'étude globale d'impact, nous limités à la seule commune de Saint-Yard, prouvent que la présente étude d'impact ne permet pas de valider le projet de la ferme d'éolienne de Saint-Yard.

Eric BABUT

Habitant à Bresse

le 9/11/2018

~~Eric Babut~~

M<sup>rs</sup> SAÏON Christian 29 rue Pont de Boullenc  
Cherbourg Saint Julien 14100

J'ai acheté ma maison en Juin 2008 face à l'implantation d'un parc éolien de 8 tours la Commune de Bouffry Saint Julien. Etant situé le plus près d'une éolienne "à 800m" elle depuis 2008, je ne ressens aucune nuisance de bruit, identique pour la télévision ou téléphone; comme certains peuvent le laisser entendre ou croire. De plus ceci n'abîme pas le paysage si la préfère aux vieux pylônes soûlés dans les champs, sachant que je suis chasseur et que mon territoire est à 95% sous les éoliennes sans aucune nuisance pour le gibier "paradis, faucons, leucis, jigeons ou chevreaux" à moins que ce ne soit pour les chèvres. Surtout que je n'ai pas comptabilisés! Respecter l'écologie je demande aux collectifs anti-éoliens! Quelles solutions proposez vous? poursuivre les contrats à gaz ou à charbon qui réduisent la menace de vie de 5ans et 10ans par rapport à la menace nationale pour ceux qui travaillent à l'intérieur ou à l'extérieur de celles-ci. Je pense qu'il faut poursuivre les projets d'énergies renouvelables éolien et solaire, si nous voulons une énergie d'avenir et propre pour nos enfants et les générations à venir.

M<sup>rs</sup> La Préfète se me permet de nous remettre aux ministères concernés "économie et transitions énergétique"

1) que les recettes des parcs éoliens et solaires soient reversées à 100% aux Communes concernées et qui s'occupent des projets et des ~~des~~ citoyens

2) que le gouvernement soit par la loi ou décret Oblige les Communes à appliquer chaque année un % de baisse des taxes

TH, TFB, TFNB pour que chaque citoyen  
beneficie d'une reduction de ces taxes  
afin de réussir une écologie Positive et non  
Punitve.

En attente d'un répons - des municipalités  
avec mes remerciements anticipés je vous  
suis d'agres Madame la Préfete, mes  
respectueuses salutations

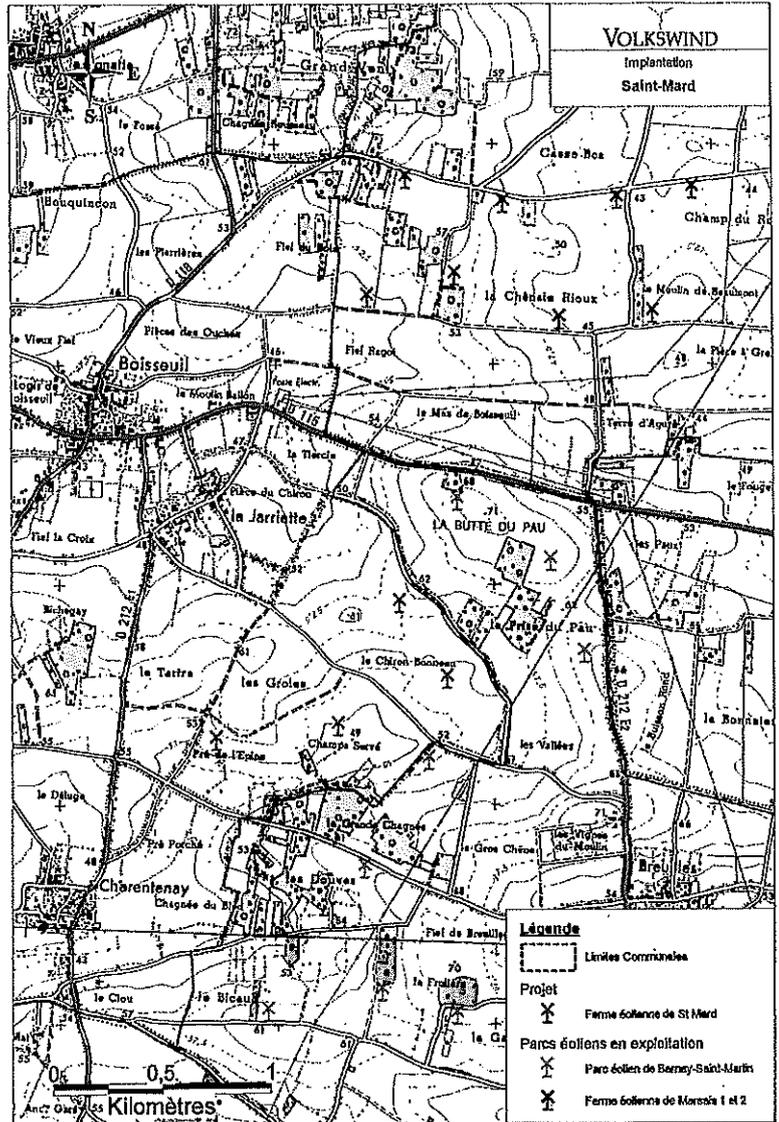
P. GAYON  
~~Gayon~~

Nous avons choisi d'habiter la  
campagne pour la quiétude de  
ses paysages et la tranquillité  
de son environnement -- pour la  
réalité de la nuit et la possibilité  
de dormir fenêtres ouvertes --  
Toutes choses que les "parcs\*" éoliens  
qui nous encerclent chaque année  
un peu plus nous enlèvent. Pourquoi  
alors habiter encore la campagne ?  
\* "Parcs" ? Où est donc la nature ?

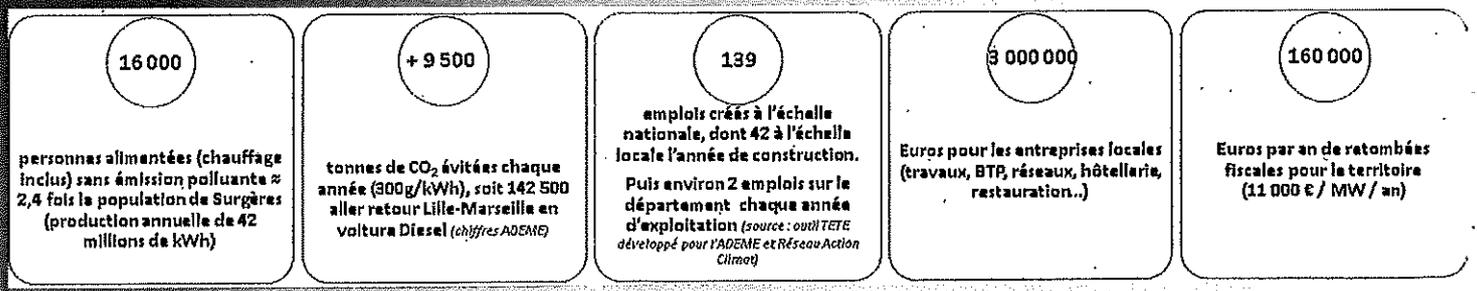
M & Mme Hutchinson  
Habitants de Marsais  
les 4 meisons (Boire)  
depuis 2007.



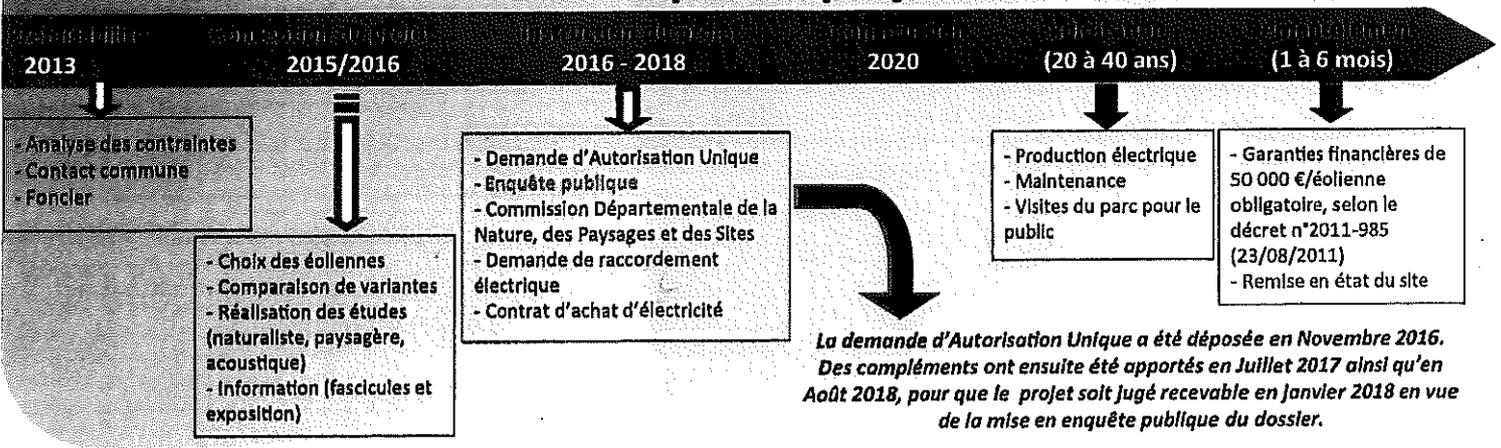
# Présentation du projet



## Le projet en chiffres :



## Les étapes du projet



La demande d'Autorisation Unique a été déposée en Novembre 2016. Des compléments ont ensuite été apportés en Juillet 2017 ainsi qu'en Août 2018, pour que le projet soit jugé recevable en Janvier 2018 en vue de la mise en enquête publique du dossier.

# Les études

## Etudes environnementales (ENVOL Environnement)

La zone présente des **sensibilités environnementales compatibles avec le futur parc éolien.**

L'impact résiduel du parc est jugé « non significatif » à « faible ». Il tiendra compte des sensibilités particulières de certaines espèces et des mesures adéquates seront mises en place, comme le bridage des éoliennes E01 et E02 selon certains paramètres climatiques en faveur des chauves-souris.

Les travaux de construction ne devront pas commencer durant les périodes de nidification, afin d'éviter tout dérangement des oiseaux. De plus, des mesures de préservation des habitats seront mises en place et contrôlées.

Durant l'exploitation du parc, un suivi environnemental sera réalisé par un cabinet spécialisé les premières années puis tous les 10 ans, à savoir :

- \* Un suivi de l'évolution de la flore et des habitats,
- \* Un suivi de l'activité des chauves-souris par enregistrements continus à hauteur de nacelle,
- \* Un suivi du comportement de l'avifaune nicheuse et migratrice,
- \* Des prospections au sol, de chauves-souris, et oiseaux, conformément au protocole national 2018 de suivi des parcs éoliens terrestres.

## Etudes acoustiques (VENATHEC)

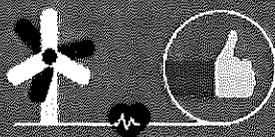
Des acousticiens sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores sans les éoliennes. Ils ont ensuite modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne. Ils se sont assurés que le niveau perçu au niveau des habitations respecte bien la réglementation française, qui est la plus stricte en Europe.

Un plan d'optimisation (bridage de plusieurs éoliennes suivant les conditions) sera mis en place afin que le parc respecte l'arrêté du 26 août 2011.

Après construction des éoliennes, un acousticien viendra faire de nouvelles mesures pour vérifier que les éoliennes respectent totalement la réglementation.

Source : France Energie Eolienne

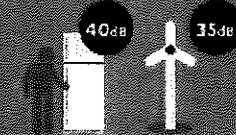
**L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé.**



« Aucune maladie ni infirmité ne semblent être imputées au fonctionnement des éoliennes. »

Source : Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017.

**Le son produit par les éoliennes mis hors de cause.**



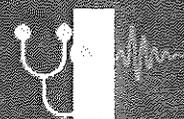
Réfrigérateur Éolienne à 500m  
Source : UFC Que Choisir

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont « très en deçà de celles de la vie courante ».

En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Source : Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017.

**Des infrasons sans risques.**



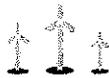
« Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes »



≈35 000  
châteaux d'eau



100 203 km  
de lignes aériennes  
à haute tension



≈1 500  
parcs éolien



950 000 km  
de réseau routier  
(hors autoroutes)



≈12 000  
supermarchés et  
hypermarchés

Source : France  
Energie Eolienne

## Etudes paysagères (Laurent Couasnon)

L'analyse paysagère n'a montré aucun enjeu majeur concernant les sites classés, inscrits et emblématiques.

Dans l'aire d'étude rapprochée, le relief marqué dans les fonds de vallées et le contexte boisé et bocager limite l'effet visuel du projet.

Depuis les bourgs les plus proches du périmètre du projet, des vues ponctuelles seront possibles au travers du tissu bâti.

## **Photomontage du projet — Lieu-dit La Jarriette — 840 m de la première éolienne**



**Bilan Carbone**

L'énergie éolienne contribue à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, car son processus de production électrique ne génère ni déchet ni gaz à effet de serre.

En prenant en compte l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien, les phases amont de fabrication des éoliennes, de construction d'un parc éolien et de maintenance génèrent du CO2.

Selon le mode de calcul utilisé, **il faut entre 2, 4 et 8 mois d'exploitation pour compenser les émissions de CO2 engendrées sur l'ensemble du processus de fabrication de l'éolienne**. Les 20 ans d'exploitation suivants conduisent donc à un bilan carbone positif permettant de compenser d'autres émissions de CO2.

**L'éolien et l'immobilier**

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage...). Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité de la commune (présences de services, terrains attractifs...). Par exemple, sur la commune de Saint Fraigne (17), toutes les maisons du village du Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction de 6 éoliennes. **Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !**

**Le coût de l'éolien pour le consommateur**



\* Coût annuel du soutien à l'énergie éolienne pour un ménage consommant 2,5 MWh par source CRE  
 \*\* Charges de service public de l'énergie  
 \*\*\* Source CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) 13/07/17

Source : France Energie Eolienne

**75%**

des riverains d'un parc éolien se déclaraient pas ou peu dérangés par celui-ci.

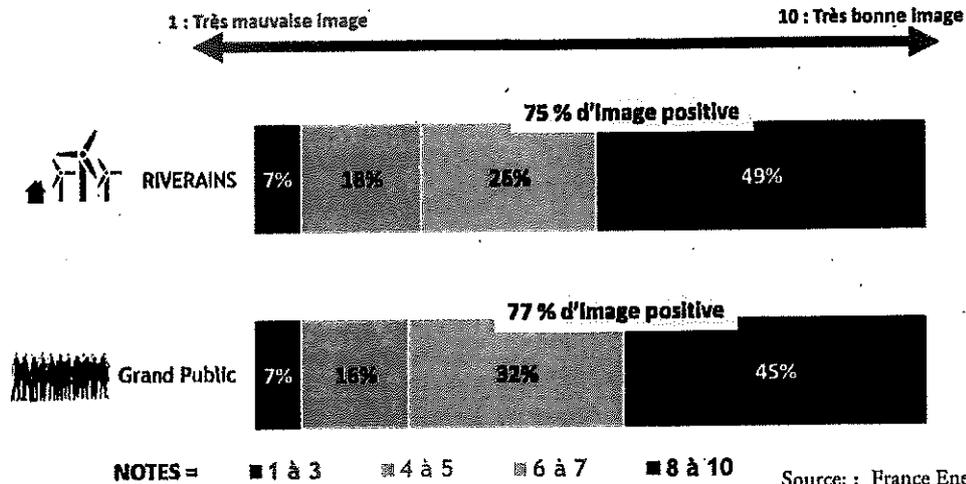
Source : France Energie Eolienne

**La production**

La production éolienne a atteint **20 TWh** sur l'année 2016, et connaît une augmentation du nombre de parcs. En mars 2017, le parc éolien français a battu un nouveau record. La production issue de cette ressource a atteint près de **18 % de la consommation nationale**.

**Acceptabilité**

Voici les résultats d'une étude menée en 2016 par le cabinet d'expertise IFOP sur le thème « Quelle image avez-vous des énergies éoliennes ? ».



Source : France Energie Eolienne

**VOS CONTACTS VOLKSWIND**

Alexis JUGE

Responsable développement  
 alexis.juge@volkswind.com

Benjamin GRANGE

Chef de projet  
 benjamin.grange@volkswind.com

**VOLKSWIND France Centre Régional de Limoges**

10 rue de la République - 87000 Limoges - France

Tel : 05 55 00 00 00

Fax : 05 55 00 00 01

www.volkswind.fr

www.volkswind.fr

## Christiane Savariau

---

**De:** Accueil Mairie Saint Mard <accueilmairie@saint-mard.fr>  
**Envoyé:** vendredi 26 octobre 2018 15:32  
**À:** élus@saint-mard.fr; Christiane Savariau  
**Objet:** Fwd: ENQUÊTE PUBLIQUE Ferme éolienne de St Mard OBSERVATIONS M. SANS, M. DAILLOUX, M. LE FLANCHEC  
**Pièces jointes:** OBSERVATION M. DAILLOUX.pdf; OBSERVATION M. LE FLANCHEC.pdf; OBSERVATION M. SANS.pdf; 20181024-[INTERNET] A l'attention de Monsieur Jacques BOISSIERE - Com....eml (477 Ko); 20181024-[INTERNET] enquête publique de la ferme éolienne de St Mard....eml (47,9 Ko); 20181026-[INTERNET] Soutien au projet Ferme Eolienne de St Mard (17)....eml (53,0 Ko)

----- Message transféré -----

**Sujet :**ENQUÊTE PUBLIQUE Ferme éolienne de St Mard OBSERVATIONS M. SANS, M. DAILLOUX, M. LE FLANCHEC

**Date :**Fri, 26 Oct 2018 14:59:32 +0200

**De :**BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

**Pour :**Benjamin Grange <benjamin.grange@volkswind.com>, Saint Mard <accueilmairie@saint-mard.fr>

**Copie à :**BOISSIERE Jacques <jacques.boissiere1@sfr.fr>

Bonjour Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les observations de M. SANS, M. DAILLOUX, M. LE FLANCHEC, déposées sur le site de la préfecture.

Copie à la mairie de SAINT MARD et M. BOISSIERE commissaire enquêteur pour les déposer sur le registre d'enquête.

Cordialement  
Mme BEGUE



**Marie-Christine BEGUE**

Fonction : Enquêtes publiques

Direction de la Coordination  
Et de l'Appui Territoriale

38 rue Réaumur CS 70000  
17017 LA ROCHELLE Cedex 01

☎ ligne directe : 05.46.27.44.87

☎ Dépannage : 05.46.27.43.00 - serveur vocal : 05.46.27.43.43



Agissons pour préserver l'environnement

N'imprimez que si nécessaire



marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

**Sujet :** [INTERNET] Soutien au projet Ferme Eolienne de St Mard (17)

**De :** Cyril Dailloux <C.Dailloux@altead.com>

**Date :** 26/10/2018 08:27

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre Société, spécialisée dans le transport routier de Marchandises et plus particulièrement dans le transport exceptionnel, est n° 1 en France du transport d'éolienne.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'Energie éolienne sur le territoire National, mais aussi très proche de nos bases comme la région Poitou Charente.

Nous suivons particulièrement le projet « Ferme Eolienne de St Mard (17) » car très proche de notre agence de La Rochelle et notre siège à Le Poiré sur Vie en Vendée, porté par la Société Volkswind France que nous connaissons de longue date et pour avoir mené ensemble de nombreux projets éoliens sur d'autres secteurs Français.

Nous transportons actuellement et par exemple des éoliennes pour Volkswind en Deux Sèvres et j'espère prochainement en Charente Maritime.

En effet, ce projet représente pour notre Société l'équivalent de 2 mois d'activité pour une vingtaine d'employés sur lesquelles nous espérons pouvoir compter.

Nous considérons ce projet comme créateur de richesses locales non délocalisables, respectueux de son environnement, qu'il soit naturel ou humain.

Enfin, nous soulignons l'aspect réversible de ces installations qui n'engage pas l'avenir des sites où elles sont installées.

Veuillez agréer, Mr Le Commissaire Enquêteur, nos sincères salutations.

Sincères salutations.

Cyril Dailloux.



**Cyril DAILLOUX**  
Responsable Colis Lourds  
[c.dailloux@altead.com](mailto:c.dailloux@altead.com)  
Gsm : +33 6 82 69 10 24



Altéad Augizeau – 1091, Rue Jules Verne – ZI La Poirière - CS 80060 - 85170 LE POIRE SUR VIE (France)  
Tél. +33 (0) 2.51.44.86.00 - Fax : 02.51.98.18.43 - [www.altead.com](http://www.altead.com)

**P** Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce mail.

Ce message et toute pièce jointe sont confidentiels et doivent être protégés contre toute divulgation. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci de téléphoner ou d'envoyer un e-mail à l'expéditeur, et de détruire ce message et toute pièce jointe sans en conserver de copie ni communiquer son contenu à une tierce personne

Sujet : [INTERNET] enquête publique de la ferme éolienne de St Mard

De : Patrick LE FLANCHEC <patrick.leflanche@terralacta.com>

Date : 24/10/2018 12:15

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'apporte personnellement tout mon soutien au projet de Ferme éolienne sur la commune de Saint Mard.

Aujourd'hui, il est nécessaire de développer les énergies renouvelables pour plusieurs raisons :

Préserver notre planète pour nos enfants et petits-enfants, le réchauffement planétaire actuel nuisant fortement sur la nature et le climat en provoquant de plus en plus de catastrophes naturelles.

Il est important que notre pays augmente considérablement ces énergies nouvelles afin d'assurer sereinement son autonomie énergétique.

Notre pays, parmi les premières puissances européennes pointe en queue de peloton, avec une carence non négligeable par rapport à nos pays voisins, dans ce domaine .

Pour les détracteurs de l'éolien qui mettent en avant et principalement l'impact visuelle sur les paysages, je trouve qu'une éolienne n'est pas plus moche qu'une ligne à haute tension, que certains silos agricoles en pleine campagne ou que les tours de refroidissement d'une centrale nucléaire avec ses panaches de vapeur que l'on peut voir à plusieurs kilomètres à la ronde.

Je finirai ce propos de soutien en précisant que je parle de ce sujet en connaissance de cause, j'habite dans une commune où il y a un parc de treize éoliennes d'une puissance de 11 MW, que dans notre petite commune cela n'a posé aucun problème (j'étais maire de la commune à l'époque), l'impact sur le foncier est très minime et les retombés économiques sont loin d'être négligeables pour les agriculteurs bénéficiant d'une concession ainsi que pour les communes qui voient leurs dotations de l'état fondre au soleil.

En espérant que vous voudrez bien prendre en compte ses quelques remarques.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes salutations distinguées.

Patrick LE FLANCHEC.



Patrick LE FLANCHEC  
Gestionnaire Du Patrimoine Immobilier

Tél. port: 06 75 27 73 15

patrick.leflanche@terralacta.Com

2 rue de la Glacière  
CS 80029  
17700 Surgères

www.terralacta.com

[INTERNET] A l'attention de Monsieur Jacques BOISSIERE - Co..

**Sujet :** [INTERNET] A l'attention de Monsieur Jacques BOISSIERE - Commissaire Enquêteur  
**De :** <amelie.delahay@engie.com>  
**Date :** 24/10/2018 11:12  
**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre courrier de soutien au projet éolien de Saint Mard.

Vous souhaitant bonne réception,  
Cordialement,

Amélie DELAHAY  
Assistante Administrative  
INEO ATLANTIQUE  
Agence Réseaux Deux-Sèvres  
Tél : 05 49 17 23 21

[amelie.delahay@engie.com](mailto:amelie.delahay@engie.com)



[cofelyineo-gdfsuez.com](http://cofelyineo-gdfsuez.com)

282 rue Jean Jaurès  
79000 NIORT

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message.

ENGIE Mail Disclaimer: <http://www.engie.com/disclaimer/>

--- Pièces jointes : ---

st mard.pdf

30 octets



Mairie de Saint Mard  
M. Boissiere, Commissaire Enquêteur,  
36 rue du 6 septembre 1944  
17700 SAINT MARD

Celles sur Belle,  
Le 24 octobre 2018.

Objet : Soutien au projet éolien

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre Société, spécialisée dans le génie civil et le câblage des réseaux, emploie actuellement 68 salariés.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'Energie éolienne dans les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Charentes et Charente Maritime.

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement, nous incitent fortement, nous les entreprises, à tendre vers un équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.

**Ainsi, le développement d'un parc éolien à Saint Mard entre parfaitement dans cette dynamique. Développer le parc éolien c'est :**

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des effets de gaz à effet serre.** La Région Poitou-Charentes s'était fixée comme ambition de respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle de son territoire (évitement de 800 000 tonnes équivalent CO2) et de préparer la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Schéma Régional Climat Air Energie Poitou-Charentes (SRCAE), fixe la fourchette d'objectifs suivants, une réduction de 20% (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2020 et de 75% (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050.  
**Il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre ces objectifs auxquels ils contribuent.**

- Favoriser le développement économique et l'emploi. Ces travaux de génie civil sont réalisés par des entreprises de Travaux Publics comme la mienne. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité depuis 2008, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Cela contribuerait également, comme les autres énergies renouvelables, à la maîtrise à long terme du prix de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement et à l'autonomie énergétique des territoires, au développement de la production d'énergie décentralisée à proximité des lieux de consommation, à la limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement, à la création de richesses et à l'accès à des quantités d'énergie à des coûts maîtrisés, à favoriser sur le long terme, la neutralité énergétique des territoires.

C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du Territoire j'apporte mon soutien plein et entier au projet éolien de Saint-Mard.

En effet, ce projet représente pour notre Société l'équivalent de 2 mois d'activité sur lesquelles nous espérons pouvoir compter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

M Alexandre SANS  
Directeur D'Agence



**Sujet :** [INTERNET] Parc éolien Saint Mard  
**De :** Mathieu Ardalan <mathieu.ardalan.15@eigsi.fr>  
**Date :** 18/10/2018 10:54  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je vous écris en tant qu'ingénieur énergie et environnement, à propos du projet cité en objet.  
Après étude du dossier je pense que ce projet est bon pour la région  
Mon avis n'aura peut-être aucun impact mais sachez qu'en tant que connaisseur, je suis  
vraiment favorable à ce projet.

Cdt,

--

Mathieu ARDALAN

+33 6 42 75 35 91

*Merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité par respect de notre environnement.*

**Sujet :** ENQUETE PUBLIQUE EOLIEN ST MARD OBSERVATIONS de M.CAILLETON M. JOUNIAUX-CORRIGER M.BESSAGUET M. NOEL M. FLEURISSON M. PACAUD M. ROBERT

**De :** BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

**Date :** 06/11/2018 10:47

**Pour :** Benjamin Grange <benjamin.grange@volkswind.com>, Saint Mard <accueilmairie@saint-mard.fr>, jacques.boissiere1@sfr.fr

Bonjour Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les observations de M.CAILLETON M. JOUNIAUX-CORRIGER M.BESSAGUET M. NOEL M. FLEURISSON M. PACAUD M. ROBERT, déposées sur le site de la préfecture.

Copie à la mairie de SAINT MARD et M. BOISSIERE commissaire enquêteur pour les déposer sur le registre d'enquête.

Cordialement  
Mme BEGUE



Marie-Christine BEGUE

Fonction : Enquêtes publiques

Direction de la Coordination  
Et de l'Appui Territoriale

38 rue Réaumur CS 70000  
17017 LA ROCHELLE Cedex 01

☎ ligne directe : 05.46.27.44.87  
☎ standard : 05.46.27.43.00 - serveur vocal : 05.46.27.43.43



Agissons pour préserver l'environnement

N'imprimez que si nécessaire

 marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

— Pièces jointes : —

OBSERVATIONS M.CAILLETON M. JOUNIAUX-CORRIGER M.BESSAGUET M. NOEL M. FLEURISSON M. PACAUD M. ROBERT.pdf	153 Ko
[INTERNET] à l'intention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur.eml	10,7 Ko
[INTERNET] Ferme éolienne de St-Mard - A l'intention de Madame le Commissaire-Enquêteur.eml	12,2 Ko
[INTERNET] Projet Eolien St Mard 17700.eml	8,5 Ko

[INTERNET] Enquête publique Ferme éolienne de St-Mard (17).eml	11,0 Ko
[INTERNET] Soutien au Projet de la ferme éolienne de ST MARD.eml	19,7 Ko
[INTERNET] A l'attention de M_ Boissière, commissaire enquêteur du projet éolien de Saint-Mard.eml	8,1 Ko
[INTERNET] t enquête publique parc éolien.eml	9,8 Ko

**Sujet :** Fwd: Enquête publique projet éolien de Saint Mard à l'intention de Mr le commissaire enquêteur . Observations de MME LALOT M. LALOT M. ROBERT MME DEVINEAU M. JOSELON M. FIEVRE M. MENSEN MAIRIE DE LUSSERAY

**De :** BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

**Date :** 08/11/2018 11:08

**Pour :** Benjamin Grange <benjamin.grange@volkswind.com>, Saint Mard <accueilmairie@saint-mard.fr>, BOISSIERE Jacques <jacques.boissiere1@sfr.fr>

Bonjour Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les observations de MME LALOT M. LALOT M. ROBERT MME DEVINEAU M. JOSELON M. FIEVRE M. MENSEN MAIRIE DE LUSSERAY , déposées sur le site de la préfecture.

Copie à la mairie de SAINT MARD et M. BOISSIERE commissaire enquêteur pour les déposer sur le registre d'enquête.

Cordialement  
Mme BEGUE



Marie-Christine BEGUE

Fonction : Enquêtes publiques

Direction de la Coordination  
Et de l'Appui Territoriale

38 rue Réaumur CS 70006  
17017 LA ROCHELLE Cedex 01

☎ ligne directe : 05.46.2744.87  
☎ standard : 05.46.27.43.00 - serveur vocal : 05.46.27.43.43



Agissons pour préserver l'environnement

N'imprimons que si nécessaire

 marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

— Pièces jointes : —

Observations de MME LALOT M. LALOT M. ROBERT MME DEVINEAU M. JOSELON M. FIEVRE M. MENSEN MAIRIE DE LUSSERAY.pdf	168 Ko
[INTERNET] Enquête publique projet éolien de Saint Mard à l'intention de Mr le commissaire enquêteur _.eml	6,5 Ko
[INTERNET] enquête publique Par éolien de Saint Mard .eml	10,1 Ko
[INTERNET] Projet éolien de Saint Mard_.eml	26,9 Ko

[INTERNET] ferme éoliennes.eml	4,6 Ko
[INTERNET].eml	6,4 Ko
[INTERNET] ferme éolienne de St -Mard.eml	6,3 Ko
[INTERNET] Projet éoliens-enquête publique.eml	97,1 Ko

**De:** Accueil Mairie Saint Mard <accueilmairie@saint-mard.fr>  
**Envoyé:** mercredi 31 octobre 2018 14:43  
**À:** Christiane Savariau; elus@saint-mard.fr; a.delahay@saint-mard.fr  
**Objet:** Fwd: ENQUETE PUBLIQUE FERME EOLIENNE DE ST MARD OBSERVATIONS DE MME GRANGE, M. LEBRUN, M. VERGNAULT, et ETS BARRE  
**Pièces jointes:** 20181029-[INTERNET] Parc Eolien de Saint Mard-3818.eml (25,3 Ko); 20181029-[INTERNET] SAINT MARD - PARC ECO LIEN-3816.eml (9,01 Ko); 20181030-[INTERNET] Projet éolien se St Mard-3823.eml (10,1 Ko); 20181030-[INTERNET] TR\_FERME EOLIENNE DE ST MARD-3824.eml (17,2 Ko); OBSERVATIONS MME GRANGE, M. LEBRUN, M. VERGNAULT, et ETS BARRE.pdf

----- Message transféré -----

**Sujet :** ENQUETE PUBLIQUE FERME EOLIENNE DE ST MARD OBSERVATIONS DE MME GRANGE, M. LEBRUN, M. VERGNAULT, et ETS BARRE

**Date :** Tue, 30 Oct 2018 16:41:06 +0100

**De :** BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

**Pour :** Benjamin Grange <benjamin.grange@volkswind.com>, Saint Mard <accueilmairie@saint-mard.fr>, BOISSIERE Jacques <jacques.boissiere1@sfr.fr>

Bonjour Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les observations de MME GRANGE, M. LEBRUN, M. VERGNAULT, et ETS BARRE, déposées sur le site de la préfecture.

Copie à la mairie de SAINT MARD et M. BOISSIERE commissaire enquêteur pour les déposer sur le registre d'enquête.

Cordialement  
Mme BEGUE



**Marie-Christine BEGUE**

Fonction : Enquêtes publiques

Direction de la Coordination  
Et de l'Appui Territoriale

38 rue Réaumur CS 70000  
17017 LA ROCHELLE Cedex 01

☎ ligne directe : 05.46.27.44.87  
☎ standard : 05.46.27.43.00 - serveur vocal : 05.46.27.43.43



Agissons pour préserver l'environnement

N'imprimons que si nécessaire

✉ marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

## Christiane Savariau

---

**De:** LEBRUN, Thomas (NIORT) <thomas.lebrun@colas-co.com>  
**Envoyé:** lundi 29 octobre 2018 17:43  
**À:** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr  
**Objet:** [INTERNET] Parc Eolien de Saint Mard

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les structures de production d'énergie éolienne rendent concrètes les solutions aux besoins de transition énergétique nécessaires à l'évolution de la société.  
L'accord de Paris adopté par consensus par l'ensemble des 195 parties lors de la COP 21 en décembre 2015 est une chance unique qu'il faut saisir.  
L'enjeu environnemental fait partie désormais de notre quotidien.

Il est important de souligner que :

- En France, on constate une véritable **dynamique d'emploi** autour des fermes éoliennes dans les secteurs génie civil, routiers et électrique. La filière française a compté environ 16 000 emplois directs en 2017.

- Pour notre société **COLAS** basée à **Niort (79)**, entreprise routière en charge notamment des terrassements, création et renforcement de chemins, la construction d'un parc éolien de 4 éoliennes représentent environ **4 emplois temps plein** sur une année, sans compter les sous-traitants, locatiers, fournisseurs, carrières et commerces/restaurants que nous faisons vivre grâce au chantier.

- Cette activité représente environ **8 % de notre Chiffre d'Affaires** soit environ 2 Millions d'euros par an. Nous constatons que le marché de l'éolien est un vrai marché, mature, porteur, professionnel et pérenne.

Il est à noter également que ces emplois concernent également l'entretien . Pour 4 éoliennes, c'est le poste d'un jeune qui s'installe avec sa famille pour y vivre et qui contribue à dynamiser son territoire. Ce sont aussi des équipes qui se déplacent pour l'entretien périodique sur des durées allant de quelques jours à quelques semaines, qui font vivre divers commerces, hôtels et restaurants. A la clé ce secteur peut générer un potentiel d'emplois indirects et induits liés à la conception, la construction, la maintenance et l'ingénierie...et devenir un vivier de compétences nouvelles pour la jeune génération.

Nous sommes ainsi **très favorable** pour une implantation de parcs éoliens de ce type sur notre territoire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations respectueuses.



Thomas LEBRUN  
Chef d'Agence Niort et Airvault  
Tél. 05-49-08-06-58 Mobile 06-66-43-90-06  
[thomas.lebrun@colas-co.com](mailto:thomas.lebrun@colas-co.com)

COLAS CENTRE-OUEST  
582 Route de Paris – BP 20020 – 79 182 CHAURAY Cedex  
[www.colas-france.fr](http://www.colas-france.fr)

## Christiane Savariau

---

**De:** cécile grange <merebulle@hotmail.com>  
**Envoyé:** lundi 29 octobre 2018 11:49  
**À:** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr  
**Objet:** [INTERNET] SAINT MARD - PARC ECOLIEN

Bonjour,

suite à la consultation publique, je me permets de venir donner mon avis sur ce projet.

L'énergie éolienne est une énergie propre. La réalisation de ce parc éolien va permettre de créer de l'électricité tout en respectant l'environnement.

De nombreuses études (faune / flore / paysagère / acoustique) ont été réalisées afin de prendre en considération l'ensemble des paramètres.

Je soutiens ce projet; l'éolien est une énergie renouvelable, propre.

Je me permettrai de finir par une citation: "Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants." Antoine de Saint-Exupéry.

Alors pensons à eux, essayons de tout mettre en oeuvre pour la protéger et la conserver.

Mme CZAPLICKI Cécile

## Christiane Savariau

---

**De:** Bertrand VERGNAULT <bevea@vestas.com>  
**Envoyé:** mardi 30 octobre 2018 10:38  
**À:** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr  
**Objet:** [INTERNET] Projet éolien se St Mard

Bonjour Monsieur,

Je viens par ce mail soutenir le projet éolien de Saint Mard,

Actuellement chargé d'exploitation d'un centre de maintenance à Niort pour la société Vestas, ce parc augmenterait le nombre d'éoliennes maintenues par notre société et permettrait la création de deux postes de techniciens ou agents de maintenance

Ces emplois seraient des emplois pérennes en CDI et non délocalisables

En vous remerciant de l'intérêt porté à ce courriel,

cordialement

**Bertrand VERGNAULT**  
9 rue du parc  
79120 LEZAY

## Christiane Savariau

---

**De:** ETS BARRE <barre.secretariat@orange.fr>  
**Envoyé:** mardi 30 octobre 2018 14:54  
**À:** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr  
**Objet:** [INTERNET] TR: FERME EOLIENNE DE ST MARD

Madame Le Commissaire Enquêteur

Nous apportons notre soutien pour le Parc éolien de la « ferme éolienne de SAINT MARD ..

Nous sommes une entreprise de travaux publics et exploitant de carrières,

L'installation des parcs éoliens dans notre région permet de maintenir les emplois au niveau de société de TP et carrière comme la notre.

Et de créer des emplois dans notre région dans différents domaines,

et donc de maintenant les familles dans notre région.

L'énergie éolienne est une énergie propre, et préserve l'environnement.

Cela permet d'alimenter un certain nombre de foyers avec de l'énergie propre sans émission polluant.

**SAS BARRÉ FILS**

(05) 49 87 28 63 Bureau  
barre.secretariat@orange.fr

Travaux publics - carrières  
Impasse Lamirande  
86400 CIVRAY  
SIRET : 334 538 204 00051

**Sujet :** [INTERNET] SAINT MARD - PARC EOLIEN

**De :** cécile grange <merebulle@hotmail.com>

**Date :** 29/10/2018 11:48

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

suite à la consultation publique, je me permets de venir donner mon avis sur ce projet.

L'énergie éolienne est une énergie propre. La réalisation de ce parc éolien va permettre de créer de l'électricité tout en respectant l'environnement.

De nombreuses études (faune / flore / paysagère / acoustique) ont été réalisées afin de prendre en considération l'ensemble des paramètres.

Je soutiens ce projet; l'éolien est une énergie renouvelable, propre.

Je me permettrai de finir par une citation: "Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants." Antoine de Saint-Exupéry.

Alors pensons à eux, essayons de tout mettre en œuvre pour la protéger et la conserver.

Mme CZAPLICKI Cécile

[INTERNET] Parc Eolien de Saint Mard

Sujet : [INTERNET] Parc Eolien de Saint Mard

De : "LEBRUN, Thomas (NIORT)" <thomas.lebrun@colas-co.com>

Date : 29/10/2018 17:43

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les structures de production d'énergie éolienne rendent concrètes les solutions aux besoins de transition énergétique nécessaires à l'évolution de la société.

L'accord de Paris adopté par consensus par l'ensemble des 195 parties lors de la COP 21 en décembre 2015 est une chance unique qu'il faut saisir.

L'enjeu environnemental fait partie désormais de notre quotidien.

Il est important de souligner que :

- En France, on constate une véritable **dynamique d'emploi** autour des fermes éoliennes dans les secteurs génie civil, routiers et électrique. La filière française a compté environ 16 000 emplois directs en 2017.

[INTERNET] Parc Eolien de Saint Mard

- Pour notre société **COLAS basée à Niort (79)**, entreprise routière en charge notamment des terrassements, création et renforcement de chemins, la construction d'un parc éolien de 4 éoliennes représentent environ **4 emplois temps plein** sur une année, sans compter les sous-traitants, locataires, fournisseurs, carrières et commerces/restaurants que nous faisons vivre grâce au chantier.

[INTERNET] Parc Eolien de Saint Mard

- Cette activité représente environ **8 % de notre Chiffre d'Affaires** soit environ 2 Millions d'euros par an. Nous constatons que le marché de l'éolien est un vrai marché, mature, porteur, professionnel et pérenne.

[INTERNET] Parc Eolien de Saint Mard

Il est à noter également que ces emplois concernent également l'entretien. Pour 4 éoliennes, c'est le poste d'un jeune qui s'installe avec sa famille pour y vivre et qui contribue à dynamiser son territoire. Ce sont aussi des équipes qui se déplacent pour l'entretien périodique sur des durées allant de quelques jours à quelques semaines, qui font vivre divers commerces, hôtels et restaurants. A la clé ce secteur peut générer un potentiel d'emplois indirects et induits liés à la conception, la construction, la maintenance et l'ingénierie...et devenir un vivier de compétences nouvelles pour la jeune génération.

Nous sommes ainsi très favorable pour une implantation de parcs éoliens de ce type sur notre territoire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations respectueuses.



Thomas LEBRUN  
Chef d'Agence Niort et Airvault  
Tél. 06-49-08-06-68 Mobile 06-66-43-90-06  
[thomas.lebrun@colas-co.com](mailto:thomas.lebrun@colas-co.com)

COLAS CENTRE-OUEST  
582 Route de Paris - BP 20020 - 79 182 CHAURAY Cedex  
[www.colas-france.fr](http://www.colas-france.fr)

[INTERNET] Projet éolien se St Mard

Sujet : [INTERNET] Projet éolien se St Mard

De : Bertrand VERGNAULT <bevea@vestas.com>

Date : 30/10/2018 10:37

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour Monsieur,

Je viens par ce mail soutenir le projet éolien de Saint Mard,

Actuellement chargé d'exploitation d'un centre de maintenance à Niort pour la société Vestas, ce parc augmenterait le nombre d'éoliennes maintenues par notre société et permettrait la création de deux postes de techniciens ou agents de maintenance

Ces emplois seraient des emplois pérennes en CDI et non délocalisables

En vous remerciant de l'intérêt porté à ce courriel,

cordialement

**Bertrand VERGNAULT**

9 rue du parc

79120 LEZAY

Sujet : [INTERNET] TR: FERME EOLIENNE DE ST MARD  
De : "ETS BARRE" <barre.secretariat@orange.fr>  
Date : 30/10/2018 14:54  
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame Le Commissaire Enquêteur

Nous apportons notre soutien pour le Parc éolien de la « ferme éolienne de SAINT MARD .

Nous sommes une entreprise de travaux publics et exploitant de carrières,

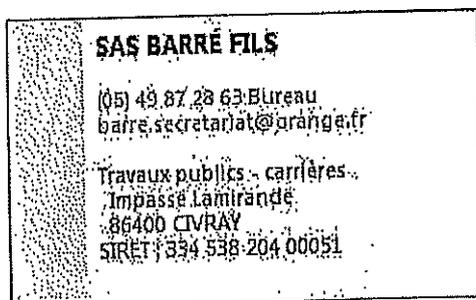
L'installation des parcs éoliens dans notre région permet de maintenir les emplois au niveau de société de TP et carrière comme la notre.

Et de créer des emplois dans notre région dans différents domaines,

et donc de maintenant les familles dans notre région.

L'énergie éolienne est une énergie propre, et préserve l'environnement.

Cela permet d'alimenter un certain nombre de foyers avec de l'énergie propre sans émission polluant.



**Sujet :** Re : Eolienne

**De :** "annemarie.vernoux@sfr.fr" <annemarie.vernoux@sfr.fr>

**Date :** 05/10/2018 13:39

**Pour :** Accueil Mairie Saint Mard <accueilmairie@saint-mard.fr>

Bonjour,

J ai bien pris note du document en page d accueil du site internet de la mairie cependant tous les jours ou il est possible de rencontrer le commissaire enquêteur sont des jours ouvrables avec des horaires qui ne sont pas compatibles avec mes horaires de travail.

Dans ce contexte je vous prie de bien vouloir transmettre mes questions au commissaire enquêteur comme la possibilité nous en est laissée et comme indiqué sur le bulletin d information envoyé par la poste.

Cordialement.

Mme Vernoux

Envoyé depuis mon mobile Huawei

----- Message original -----

Objet : Eolienne

De : Accueil Mairie Saint Mard

À : annemarie.vernoux@sfr.fr

Cc :

Bonjour Madame,

Je ne peux pas répondre à vos questions, une enquête publique est prévue, vous aurez la possibilité de rencontrer le commissaire enquêteur. Veuillez consulter le site de la mairie pour connaître les dates. Bonne réception, cordialement

--

Bernadette SANTOLINI

Mairie de SAINT-MARD

Tél : 05 46 68 88 58

Fax : 05 46 68 88 66

**Sujet :** Re: Message de le site de la mairie de Saint-Mard .17700 - Charente-Maritime.

**De :** Accueil Mairie Saint Mard <accueilmairie@saint-mard.fr>

**Date :** 04/10/2018 11:28

**Pour :** Accueil Mairie Saint Mard <accueilmairie@saint-mard.fr>

Le 04/10/2018 à 10:14, Accueil Mairie Saint Mard a écrit :

Le 04/10/2018 à 08:51, [accueilmairie@saint-mard.fr](mailto:accueilmairie@saint-mard.fr) a écrit :

Message de : VERNOUX ANNE-MARIE  
Courriel expéditeur  
(pour une réponse) [annemarie.vernoux@sfr.fr](mailto:annemarie.vernoux@sfr.fr)

Téléphone : 0663360749

Votre message :

Bonjour,

Nous avons reçu il y a quelques jours un bulletin d'information, ou plutôt un prospectus, sur le projet de ferme éolienne à Saint-Mard. Sur ce document il nous est proposé de poser nos questions par l'intermédiaire de la Mairie de Saint-Mard. Tout d'abord je tiens à préciser que je suis tout à fait favorable à l'éolien et que je préfère cent fois avoir des éoliennes près de chez moi plutôt qu'une centrale nucléaire. Cependant je trouve ce document plutôt imprécis et qui laisse des zones d'ombre sur pas mal de points. (Certains chiffres sont cités sans source; exemple page 2, 3000000 € pour les entreprises locales ou encore toujours à la page 2, deux emplois pour le département chaque année d'exploitation, de combien est la durée d'exploitation? On nous parle d'un suivi environnemental pendant la durée d'exploitation du parc mais on ne nous parle pas de ce qui pourrait être fait si le résultat de ce suivi n'est pas favorable à l'environnement etc etc...) Mes principales questions sont les suivantes: Qui est à l'initiative du projet ? Comment sont indemnisés les agriculteurs qui exploitent les champs sur lesquels les éoliennes seraient implantées ? De combien est la durée d'exploitation d'une éolienne ? Est-ce-qu' un démantèlement est prévu dans le projet à la fin de la durée d'exploitation, si oui quelle garantie pouvons-nous avoir que cette entreprise ait toujours pignon sur rue dans 20, 30 ou 40 ans étant donné qu'il s'agit d'une entreprise privée ? À quel distributeur est revendu l'énergie produite et comment pouvons-nous en bénéficier ? Pourquoi quand on trouve un terrain apte à recevoir des éoliennes il n'en est implanté que quelques-unes, comme ici 4, et pourquoi les éoliennes sont à ce point "saupoudrer" sur le territoire ? (depuis Boutrit, à 360° on en voit près de 50 !) Merci de toutes vos réponses. Cordialement.

A-Marie VERNOUX

Bonjour Madame,

Je ne peux malheureusement pas répondre à vos questions. Il y a une enquête publique du 10 octobre au 9 novembre et vous aurez la possibilité de rencontrer un commissaire enquêteur à la mairie (date sur le site de la mairie). Bonne réception, cordialement

--

Bernadette SANTOLINI  
Mairie de SAINT-MARD  
Tél : 05 46 68 88 58  
Fax : 05 46 68 88 66

--

Bernadette SANTOLINI  
Mairie de SAINT-MARD  
Tél : 05 46 68 88 58  
Fax : 05 46 68 88 66

Madame, Monsieur

Nous souhaitons vous faire part de notre inquiétude concernant la situation des projets des parcs éoliens et de son ampleur dans notre département.

Pouvez vous, si vous plait, transmettre ces documents ci joint aux conseillers municipaux.

Cordialement

courdeustopeolien17380@orange.fr

Document remis par  
Madame Le Maire

# L'HEBDO

DE CHARENTE-MARITIME

Jeudi 25 octobre 2018 - 1095 - 1,60 €

www.lhebdot17.fr

## « La Charente-Maritime est en danger de mort touristique »

Ce sont les mots que Dominique Bussereau a prononcé illustrant les projets éoliens prévus sur le département.

Le président de la Charente-Maritime répondait ainsi, lors de la séance d'ouverture de la session d'automne du 22 octobre, à Guy Denier qui s'interrogeait sur le bien-fondé de la création de l'observatoire de l'éolien et « sur la place et la pertinence des décisions » qui y seront prises. Le conseiller départemental du canton d'Aytré a rappelé l'obligation des communes et des intercommunalités concernant le développement des énergies renouvelables : « Il y a certainement quelques collègues maires démunis face à l'implantation des éoliennes, mais une majorité des élus agissent en pleine connaissance du sujet, avec l'accord de leur institution et de

sage décision » face au « besoin de faire admettre aux concitoyens l'impérieuse nécessité de développer les productions d'énergie renouvelable. »

Mais Dominique Bussereau est resté intransigeant : « La majorité de cette assemblée considère que le seuil de l'inacceptable a été franchi dans le département ». Le président de la Charente-Maritime a souligné avoir remarqué que certains maires et conseillers départementaux présents à St-Sornin de Cognac où le projet éolien de l'estuaire de la Gironde a été abordé n'étaient pas au courant de projets prévus « comme autour de Saintes » : « C'est inacceptable. Il y a toute une bande d'aigrefins qui viennent tourner autour d'agriculteurs, de particuliers ou de maires, leur faisant miroiter des revenus et après le paysage est détérioré. »

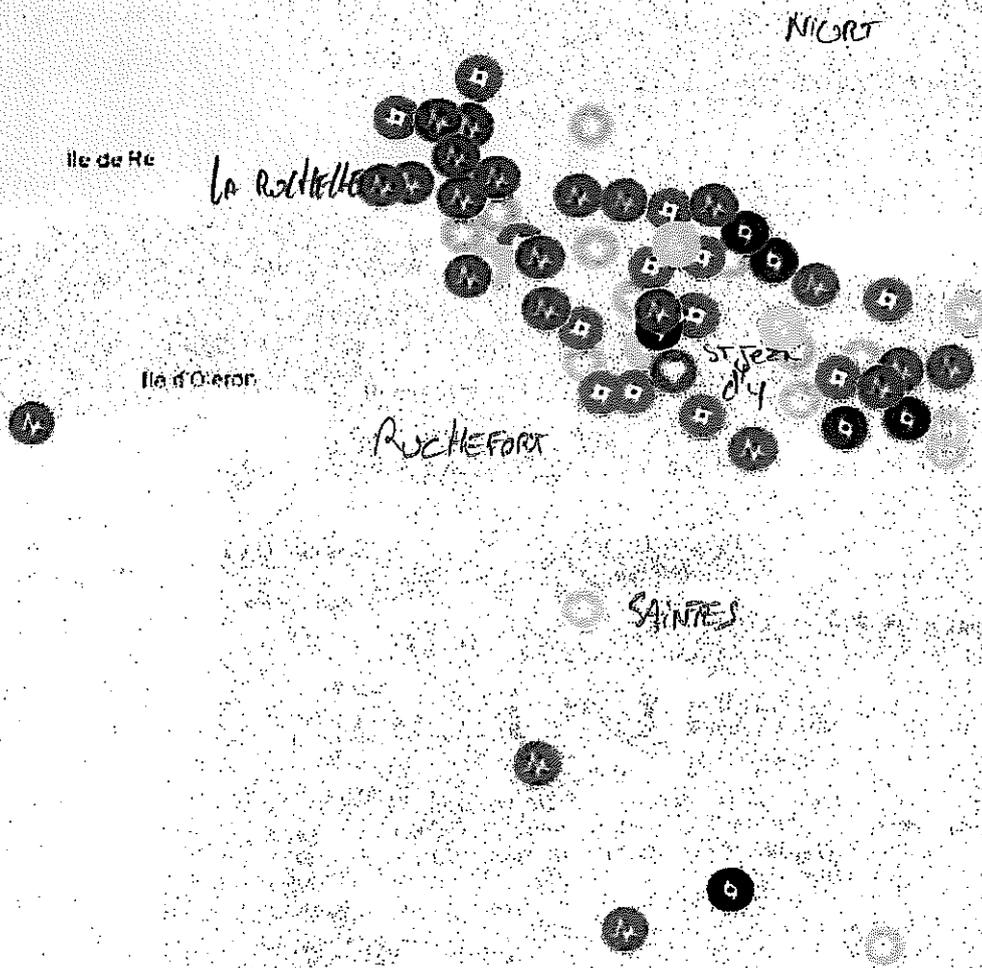
Pour illustrer son propos le

vaît à St-Jean d'Angély par la route de Tonny-Boutonne et on voyait l'Abbaye Royale, les églises. Maintenant le paysage angérien est un paysage de palles. »

Dominique Bussereau a aussi mis en avant les lacunes dans la procédure du traitement des déchets éoliens en France : « Sans compter les tonnes de béton au pied de chaque éolienne et qui sont prélevés dans les sables que nous essayons de protéger en particulier au large des Mathes. »

C'est pourquoi la sentence présidentielle est sans appel : « La Charente-Maritime est en danger de mort pour son avenir touristique avec le développement de l'éolien tel qu'il est aujourd'hui ». Dominique Bussereau souhaite un observatoire « qui ne sera pas un gadget » mais « un outil d'information et d'action » : « Ce ne sera pas simplement compter

# Focus sur la Situation des parcs éoliens en Charente Maritime



Google My Maps

- |   |                       |   |                     |
|---|-----------------------|---|---------------------|
|  | En fonctionnement     |  | En construction     |
|  | Autorisé avec recours |  | Refusé avec recours |
|  | En instruction        |  | Refusé              |
|  | En projet             |   |                     |

**PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Projet d'un parc éolien sur les communes de BERNAY-SAINT-MARTIN, BREUIL-LA-REORTE et PUYROLLAND**

Il sera procédé du lundi 12 novembre au vendredi 14 décembre 2018 inclus, soit durant 33 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de huit machines sur les communes de BERNAY-SAINT-MARTIN, BREUIL-LA-REORTE et PUYROLLAND, déposée par la SARL PARC EOLIEN DES CHENAIES HAUTES.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairies de BERNAY-SAINT-MARTIN, BREUIL-LA-REORTE et PUYROLLAND où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, BERNAY-SAINT-MARTIN lundi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, mardi jeudi vendredi de 14h00 à 18h00, fermé mercredi, BREUIL-LA-REORTE mardi de 14h00 à 18h00, mercredi de 09h00 à 12h00, vendredi de 14h00 à 17h00, PUYROLLAND jeudi de 13h30 à 17h30, samedi de 08h30 à 12h30.

Monsieur Jean-Pierre BORDRON, Retraité Ingénieur divisionnaire travaux publics Etat, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairies de BERNAY-SAINT-MARTIN, BREUIL-LA-REORTE et PUYROLLAND, dans les conditions suivantes :

- BERNAY-SAINT-MARTIN : Mardi 20 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- PUYROLLAND : Samedi 24 novembre 2018 de 09h00 à 12h00
- BERNAY-SAINT-MARTIN : Mardi 4 décembre 2018 de 09h00 à 12h00
- BREUIL-LA-REORTE : Mardi 4 décembre 2018 de 14h00 à 17h00
- PUYROLLAND : Jeudi 6 décembre 2018 de 14h00 à 17h00
- BREUIL-LA-REORTE : Vendredi 14 décembre 2018 de 14h00 à 17h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentées par la SARL PARC EOLIEN DES CHENAIES HAUTES.

38, rue Réaumur 17017 La Rochelle cedex 01 – Téléphone : 05.46.27.43.00 – Fax : 05.46.41.10.30  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

## 01/10/2018 - Parcs éoliens en Aunis, Saintonge et Haute Saintonge

### Parcs installés en fonctionnement.

- St Crépin : 6 machines (9 MW)
  - Bernay Saint Martin : 8 machines (12 MW)
  - Péré : 4 machines (8 MW)
  - La Bénate : 6 machines (12 MW)
  - Bignay – Mazeray : 5 machines (12 MW)
  - Saint Mandé sur Brédoire : 6 machines (12 MW)
  - Les Nouillers : 5 machines (10 MW)
  - Migré : 5 machines (10 MW)
  - Archingeay : 4 machines (8 MW)
  - Marsais : 8 machines (20 MW)
  - Saint Jean de Liversay/Ferrières : 9 machines (18MW)
  - Saint Pierre de Juillers : 5 machines : (12 MW)
  - Longèves : 3 machines (7MW)
  - Nachamps-Courant : 7 machines (10MW)
- 81 éoliennes**

### Parcs autorisés qui vont se construire.

- St Félix : 9 machines (26 MW)
  - Antézant /Saint Pardoult 4 machines (18 MW)
  - Landrais / Chambon : 3 machines (9 MW)
  - Chantemerle sur la soie/Torxé : 6 machines (20 MW)
- 22 éoliennes**

### Parcs en cours d'instruction

- Villeneuve La Comtesse – Vergné : 7 machines (14 MW)
- Villeneuve la Comtesse – Coivert : 6 machines (12 MW) (autorisé mais recours)
- La Brousse – Bagnizeau : 7 machines (21 MW) (Autorisé, mais recours)
- Bernay St Martin/Breuil la réorte/Puyrolland – 8 machines (24 MW)
- Forges : 8 machines - (10 MW)
- Nieul le Virouil-Allas Bocage : 6 machines (?MW) (Refusé)mais recours
- Saint Ciers – Saint Germain : 9 machines de Vibrac (?MW) (Refusé) mais recours
- St Loup de Saintonge : 4 machines (12MW) (Refusé)
- Cherbonnières : 6 machines (10 MW)
- St Jean de Liversay : 5 machines (15 MW)
- Puy du Lac ; 8 machines (24 MW)
- Voissay : 5 machines (12MW) (Refusé)
- Villeneuve La Comtesse/Vergné : 6 machines (8MW) Projet - Volkswind
- Chambon – Puyravault : 12 machines (36MW)
- Les Eduts : 9 machines ( 25 MW)
- Varzay : 4 machines (12 MW)

- Saint Mard : 4 Machines (12 MW)
- Haimps/Massac : 4 machines (12MW)
- Cram-Chaban : 6 machines (18 MW)
- Messac : 4 machines (12 MW)
- Gourvilette : 4 machines (12MW)
- Varaize : 4 machines (12 MW)
- Romazières/Saleignes : 8 machines (24 MW)
- Vervant/Les églises d'Argenteuil : 11 machines (33 MW) **140 éoliennes**

**Parcs en projet**

- Doeuil sur le Mignon : 7 machines (MW ?)
- Saint Georges du Bois : 7 machines (21MW)
- Ciré d'Aunis/Ardillères : 8 Machines (24 MW)
- Saint Germain de Marecennes : 6 machines (15MW)
- Loiré sur Nie (projet en cours) (3)
- Nuailé d'Aunis : 4 machines (en projet)
- St Georges de Longuepierre – Projet voté (4)
- Asnières le Giraud - Nantillé - Ste Même : 6/8 machines (MW)
- Genouillé : 6 machines (15 MW)
- Anais : 6 machines (18MW)
- Les Touches de Périgny/Gibourne : 9 machines (27MW)
- Nachamps : 3 machines (9MW)
- Seigné : 4 machines
- St Sauveur d'Aunis : 16 machines
- Bouhet : 3 machines
- Virson : 5 machines
- Saint Médard d'Aunis : 6 machines
- Saint Saturnin du Bois : 10 machines (30 MW)
- Montroy : 6 machines (18MW)
- Estuaire de la Gironde : 30/40 machines **161 Machines (environ)**

**Total : 404 éoliennes**

Sigmet DIEUMEGARD  
le matin Ballon

Document n° 9  
numéro 4

Une enquête pour quoi faire ? puisque nos doléances en tant que riverains et victimes ne sont jamais prises en compte. A chaque fois nous sommes ridiculisés. Car contrairement à La Chamson, "le poignon a toujours raison". Nous n'avons plus la parole puis en étouffée entre la mentalité de chorognards des promoteurs, et la cupidité des propriétaires, qui vendent leur âme au diable pour mourir riches.

Notre qualité de vie n'a plus aucune importance. La France pays du mariage, comme pour l'amitié Tchernobyl et son nuage, le sang contaminé, et maintenant les infrasons, le glyphosate.

Comment se fait-il que l'appareil breveté du professeur danois expert en acoustique pour mesurer les basses fréquences des sismes, ce monsieur est prêt à le prêter, mais la puissance des promoteurs ont fait licencier le professeur Henrik Moller de son université. Et lors nous nous dressons un grain de sabbie devant un rouleau compresseur. Ils sont autorisés à passer sur les propriétés privées souvent avec l'ocul du préfet. On nous dit que le recteur est "porteur" et créateur d'emploi. LA FRANÇAISE des Eolimes, notre voisine fabriquée en Allemagne, transportée par des camions Hollandais, le transformateur de Turquie

et à chaque intervention que je consulte, je vois un paysan allemand avec les vitres teintées. Pour en revenir à notre cas, nous avons plus que notre dose nous allons en subir plus de 30 dans un rayon de 10 km. Tout ça parce que Royal avec son SRE a voulu se donner de l'importance lors de sa présidence de région. Elle a même fait voter insidieusement une loi pour réduire la distance des maisons à 500 m. Les pays qui ont de l'expérience ont fait rallonger à 1 km pour certains et 1,5 km pour d'autres. Avec son grand sourire elle proclame Haut et Fort que les riverains ne se plaignent pas. Son slogan "La démocratie participative".

Mais nous n'avons <sup>que</sup> le plaisir de subir : le bruit, l'ombre de pale devant notre fenêtre à 1 h. L'hiver quand le vent est à l'est, les coupures de notre radio réveil, de la télé, perturbation du sommeil, des vertiges, et un mal être.

Par pitié monsieur l'enquêteur, je vous demande à genoux pour épargner les enfants qui vont vivre à proximité de ne pas accepter une distance de moins de 1 km des habitations.

Saint Mand le 16.10.2018



**Monsieur le commissaire enquêteur**

Mairie  
39 rue du 6 septembre 1944  
17 700 Saint Mard

Poitiers, 24 octobre 2018

Objet : Enquête publique  
Ferme Eolienne de Saint Mard (17)

Monsieur le commissaire enquêteur,

La réflexion globale, initiée par notre fédération, autour du développement durable qu'est la démarche de responsabilité sociétale des entreprises, nous conduit à tendre vers un **équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.**

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement et de la Loi de transition énergétique, nous y incitent également fortement en particulier avec l'objectif de 2030 à 40 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité.

**Ainsi, le développement d'un projet sur la commune de Saint Mard de ferme éolienne entre parfaitement dans cette dynamique, développer le parc éolien c'est :**

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des émissions de gaz à effet serre.**

En application de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, le « schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intégrer à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET doit fixer des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

- 1) l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
  - 2) l'adaptation au changement climatique ;
  - 3) La lutte contre la pollution atmosphérique ;
  - 4) la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ; un programme régional pour l'efficacité énergétique doit décliner les objectifs de rénovation énergétique fixés par le SRADDET en définissant les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ;
  - 5) le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques.
- Ces objectifs quantitatifs seront fixés aux horizons 2021 et 2026 et aux horizons plus lointains 2030 et 2050.

Élaboré sous la responsabilité du Conseil régional, le SRADDET doit être approuvé avant le 1er janvier 2019, date à laquelle les schémas sectoriels encore en vigueur – dont les SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie) – deviendront caducs.

Pour mémoire, la Région Poitou-Charentes s'était fixée comme ambition de respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle de son territoire (évitement de 800 000 tonnes équivalent CO2 à 2010) et de préparer la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Schéma Régional Climat Air Énergie Poitou-Charentes (SRCAE), fixait la

**Adresser toute correspondance :**  
26, rue Gay-lussac - B. P. N° 20958  
86038 – POITIERS CEDEX

Tél : 05 49 61 49 75 - Fax : 05 49 44 09 44 – E Mail : pchar@fnfp.fr

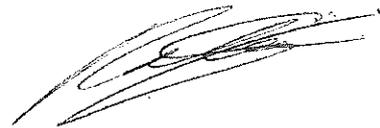
fourchette d'objectifs suivants, une réduction de 20% (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2020 et de 75% (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050.  
**Suite à la COP 21, il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre les objectifs précédemment fixés auxquels ils contribuent.**

- **Favoriser le développement économique et l'emploi.** Ces travaux sont quasiment systématiquement réalisés par nos entreprises de Travaux Publics. Après le ralentissement de l'activité qu'ont subi nos entreprises, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Cela contribuerait également, comme les autres énergies renouvelables, à la maîtrise à long terme du prix de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement et à l'autonomie énergétique des territoires, au développement de la production d'énergie décentralisée à proximité des lieux de consommation, à la limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement, à la création de richesses et à l'accès à des quantités d'énergie à des coûts maîtrisés, à favoriser sur le long terme, la neutralité énergétique des territoires.

**C'est pourquoi, notre Fédération apporte son soutien plein et entier au développement du projet de ferme éolienne à Saint Mard.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

Vice-Président FRTP Nouvelle-Aquitaine  
**Délégation Poitiers**  
M. RABIER Stéphane



**Sujet :** Projet de parc éolien

**De :** "Marc FARDET" <marc.fardet@gmail.com>

**Date :** 06/11/2018 16:38

**Pour :** <accueilmairie@saint-mard.fr>

Monsieur le commissaire-enquêteur

J'émet un avis défavorable concernant le projet éolien sur la commune de St-Mard.

En effet, j'estime que ce 2<sup>ème</sup> projet de parc éolien, qui a été rejeté 2 fois par les élus et le maire, n'a pas lieu d'être.

Je remarque notamment, outre l'impact paysager et la dévaluation immobilière prévisible (25% selon certains notaires), que ce parc est situé à 4,5 kms de Surgères où se trouve la célèbre église romane. Au nord-Ouest et au sud-ouest de Surgères, je constate qu'il y a déjà prolifération des parcs éoliens.

Soyez assuré de mes sentiments meilleurs.

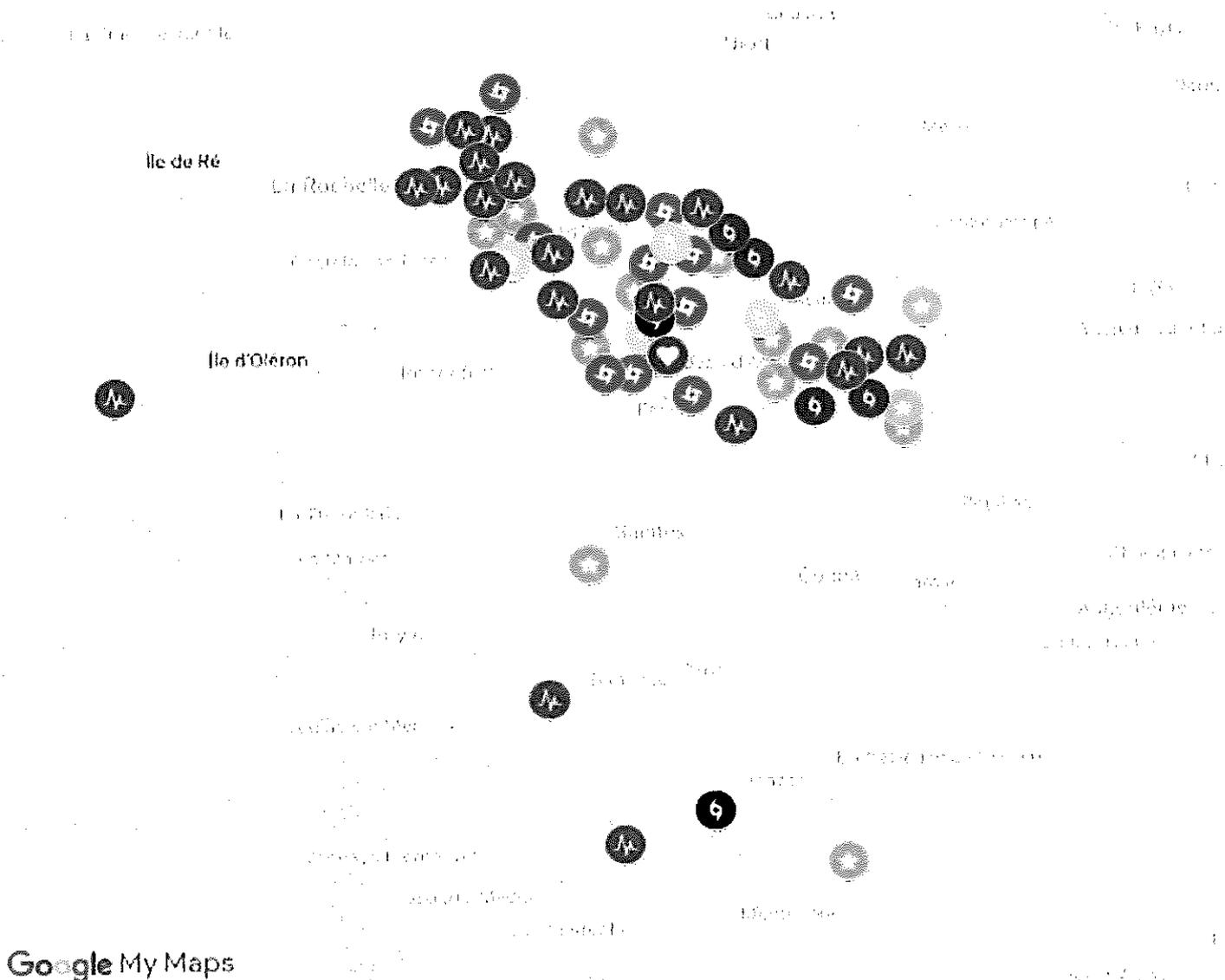
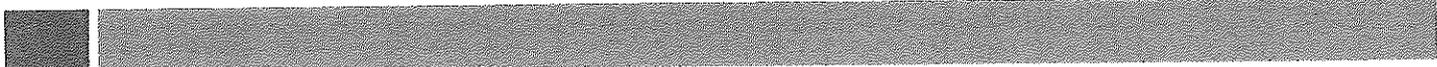
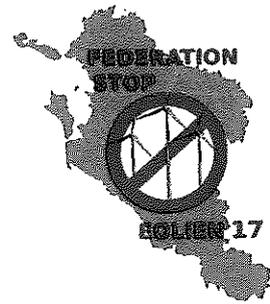
Marc Fardet, délégué pour la Charente-Maritime de « Sites et Monuments »/la SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France).



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

Carte du 18 Oct 2013  
déposé avec le dossier

# Focus sur la Situation des parcs éoliens en Charente Maritime



Google My Maps

-  En fonctionnement
-  En construction
-  Autorisé avec recours
-  Refusé avec recours
-  En instruction
-  Refusé
-  En projet

## 01/10/2018 - Parcs éoliens en Aunis, Saintonge et Haute Saintonge

### Parcs installés en fonctionnement.

- St Crépin : 6 machines (9 MW)
- Bernay Saint Martin : 8 machines (12 MW)
- Péré : 4 machines (8 MW)
- La Bénate : 6 machines (12 MW)
- Bignay – Mazeray : 5 machines (12 MW)
- Saint Mandé sur Brédoire : 6 machines (12 MW)
- Les Nouillers : 5 machines (10 MW)
- Migré : 5 machines (10 MW)
- Archingeay : 4 machines (8 MW)
- Marsais : 8 machines (20 MW)
- Saint Jean de Liversay/Ferrières : 9 machines (18MW)
- Saint Pierre de Juillers : 5 machines : (12 MW)
- Longèves : 3 machines (7MW)
- Nachamps-Courant : 7 machines (10MW)

**81 éoliennes**

### Parcs autorisés qui vont se construire.

- St Félix : 9 machines (26 MW)
- Antézant /Saint Pardoult 4 machines (18 MW)
- Landrais / Chambon : 3 machines (9 MW)
- Chantemerle sur la soie/Torxé : 6 machines (20 MW)

**22 éoliennes**

### Parcs en cours d'instruction

- Villeneuve La Comtesse – Vergné : 7 machines (14 MW)
- Villeneuve la Comtesse – Coivert : 6 machines (12 MW) (autorisé mais recours)
- La Brousse – Bagnizeau : 7 machines (21 MW) (Autorisé mais recours)
- Bernay St Martin/Breuil la réorte/Puyrolland – 8 machines (24 MW)
- Forges : 8 machines - (10 MW)
- Nieul le Virouil-Allas Bocage : 6 machines (?MW) (Refusé)
- Saint Ciers – Saint Germain : 9 machines de Vibrac (?MW) (Refusé)
- St Loup de Saintonge : 4 machines (12MW) (Refusé)
- Cherbonnières : 6 machines (10 MW)
- St Jean de Liversay : 5 machines (15 MW)
- Puy du Lac ; 8 machines (24 MW)
- Voissay : 5 machines (12MW) (Refusé)
- Villeneuve La Comtesse/Vergné : 6 machines (8MW) Projet - Volkswind
- Chambon – Puyravault : 12 machines (36MW)
- Les Eduts : 9 machines ( 25 MW)
- Varzay : 4 machines (12 MW)

- Saint Mard : 4 Machines (12 MW)
- Haimps/Massac : 4 machines (12MW)
- Cram-Chaban : 6 machines (18 MW)
- Messac : 4 machines (12 MW)
- Gourvilette : 4 machines (12MW)
- Varaize : 4 machines (12 MW)
- Romazières/Saleignes : 8 machines (24 MW)
- Vervant/Les églises d'Argenteuil : 11 machines (33 MW) **140 éoliennes**

### Parcs en projet

- Doeuil sur le Mignon : 7 machines (MW ?)
- Saint Georges du Bois : 7 machines (21MW)
- Ciré d'Aunis/Ardillères : 8 Machines (24 MW)
- Saint Germain de Marencennes : 6 machines (15MW)
- Loiré sur Nie (projet en cours) (3)
- Nuaillé d'Aunis : 4 machines (en projet)
- St Georges de Longuepierre – Projet voté (4)
- Asnières le Giraud - Nantillé - Ste Même : 6/8 machines (MW)
- Genouillé : 6 machines (15 MW)
- Anais : 6 machines (18MW)
- Les Touches de Périgny/Gibourne : 9 machines (27MW)
- Nachamps : 3 machines (9MW)
- Seigné : 4 machines
- St Sauveur d'Aunis : 16 machines
- Bouhet : 3 machines
- Virson : 5 machines
- Saint Médard d'Aunis : 6 machines
- Saint Saturnin du Bois : 10 machines (30 MW)
- Montroy : 6 machines (18MW)
- Estuaire de la Gironde : 30/40 machines **161 Machines (environ)**

**Total : 404 éoliennes**

# DOSSIER DE PRESSE



## LA DRAMATIQUE INVASION

## DES EOLIENNES EN CHARENTE-MARITIME

### CONFERENCES

**Mercredi 24 octobre 2018 à LA ROCHELLE**

Une coopération nouvelle : une trentaine d'associations et collectifs se fédèrent pour dire **STOP** à la prolifération des éoliennes sur le territoire de la Charente Maritime.

Au moment où les scientifiques s'interrogent sur l'effet néfaste des éoliennes qui provoqueraient un « réchauffement à la surface de la Terre » en modifiant l'écoulement du vent, la Fédération **STOP EOLIEN 17** organise une soirée conférence avec deux experts internationaux.

Cette soirée d'information, organisée par des citoyens à destination des citoyens, est une expérience pionnière en Charente Maritime.

### Contacts Presse :

Rémy Prud'homme : 01 48 87 48 38

Bernard Durand : 05 46 36 95 14

Dominique BRUCHET (Président de STOP EOLIEN 17) : 06 33 77 49 79

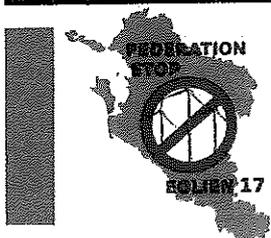
Bertrand VINCENT (Vice Président de STOP EOLIEN 17) : 06 22 00 00 45

Michel PLASSIER (Vice Président de STOP EOLIEN 17) : 06 89 79 19 26

**Mail :** [stopeolien17@gmail.com](mailto:stopeolien17@gmail.com) **Blog :** [www.federationstopeolien17.org](http://www.federationstopeolien17.org)

**Facebook :** [stopéolien17](https://www.facebook.com/stopeolien17)

\* <https://www.20minutes.fr/planete/2349343-20181005-eoliennes-contribueraient-rechauffement-climatique-selon-etude>



# FEDERATION STOP EOLIEN 17

# SOMMAIRE

1- Communiqué de presse-----	3
2- Focus sur Stop Eolien 17 -----	4
3- Situation des parcs éoliens en Charente Maritime-----	5
4- Pourquoi Stop Eolien 17 dit STOP-----	6
5- Focus sur R PRUDHOMME -----	9
6- Focus sur B DURAND -----	11

## Annexe :

- Actions déjà engagées par l'Association

# Communiqué de presse



La Fédération départementale « **STOP EOLIEN 17** » organise une soirée conférences sur « **la dramatique invasion des éoliennes en Charente Maritime** », dans la salle de l'Oratoire, 6 bis rue Albert 1er à **LA ROCHELLE** à partir de 20h.

**2 spécialistes apporteront leur avis éclairé sur cette énergie pas si verte qu'elle en a l'air !!**

Il est important que les citoyens de notre Département soient informés pour qu'ils puissent librement choisir de vivre dans un environnement peuplé ou non de ces immenses turbines blanches. Ils ont également leur mot à dire.

**Donc l'énergie éolienne : parlons-en !**

**Venez nombreux vous informer et participer à ce débat.**

- Après un état des lieux sur le département (ainsi que les projets de parcs éoliens charentais à venir),
- M. PRUDHOMME interviendra sur l'économie des éoliennes : C'est quoi l'énergie éolienne en réalité.
- M. BERNARD interviendra sur la situation de l'éolien en mer et notamment le projet de parc éolien dans le parc naturel marin de l'île d'Oléron.

# Focus sur STOP EOLIEN 17



Face à la multiplication des éoliennes en Charente maritime, les créations d'associations de défense se multiplient. Dix d'entre elles ont vu le jour dans les 2 dernières années, chacune restant focalisée contre un projet de parc éolien. Mais devant l'explosion du nombre de projets qui touchent maintenant presque une commune sur cinq dans le département, elles ont décidé de s'unir pour se faire entendre au niveau départemental et national.

La Fédération STOP EOLIEN 17 est née officiellement le 12 mai 2018.

A ce jour, la Fédération STOP EOLIEN 17 regroupe une trentaine d'associations et de collectifs du département de Charente-Maritime.

Cette fédération est présidée par Dominique Bruchet, assisté de deux vice-présidents, Bertrand Vincent Président de l'association « Don Quichotte 17460 » et de Michel Plassier, Président de l'Association « Stop Eole Anais 17 ».

L'objectif est d'alerter nos concitoyens sur la catastrophe qui s'annonce au niveau environnemental, des conséquences sur l'activité touristique du département, la dévaluation de la valeur immobilière des maisons riveraines, mais aussi pour la quiétude et la santé des habitants. Avec 400 machines, concentrées en grande partie dans le nord du département à des distances bien trop faibles des habitations, la nuisance est assurée.

Dominique Bruchet déclare « un sentiment de saturation se fait jour. En deux ans le parc a doublé et dans le nord du département il va encore doubler dans les 2 prochaines années. Les machines sont de plus en plus hautes et de plus en plus puissantes. Un jour prochain, poussées par la course au rendement, elles atteindront 300 m ».

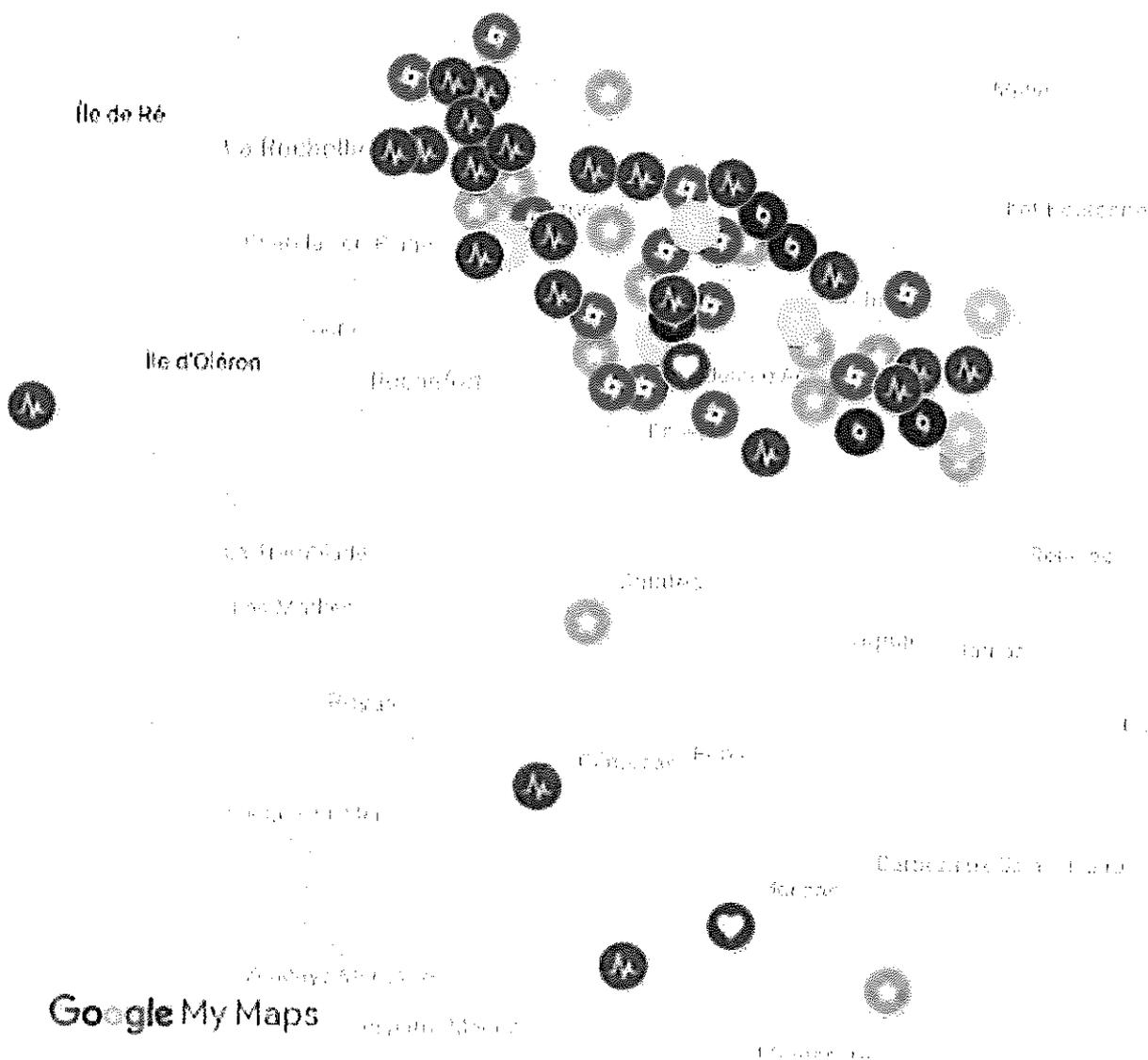
## LA COLERE MONTE...

**STOP EOLIEN 17 se donne pour objectif d'alerter la population sur cette vague inouïe de nouveaux projets qui vont transformer nos paysages et nos vies. Elle veut aussi signifier aux autorités le caractère inacceptable pour la population d'une telle transformation de notre département qui s'opère sans débat démocratique préalable.**

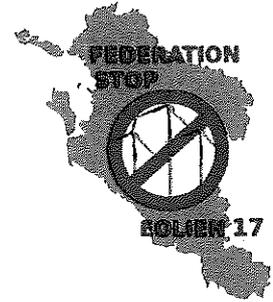
# Focus sur la Situation des parcs éoliens en Charente Maritime



-  En fonctionnement
-  En instruction
-  Autorisé avec recours
-  Refusé avec recours
-  En projet
-  Refusé



# Focus sur STOP EOLIEN 17



## Pourquoi nous disons STOP !

**Une production électrique intermittente et aléatoire.**

Le premier but de l'éolien industriel est de produire de l'électricité. Lorsqu'il n'y a pas de vent, ces machines ne fonctionnent pas. C'est particulièrement grave quand les pics de consommation se produisent en plein été lorsqu'il fait très chaud et en plein hiver lorsqu'il fait très froid. C'est au moment où la population a le plus grand besoin d'électricité que l'éolien très intermittent et aléatoire ne fonctionne pas. En revanche lorsqu'il y a trop de vent, il faut parfois arrêter les éoliennes. Lorsque les éoliennes fonctionnent, c'est souvent au moment où les besoins sont moindres, ce qui pose des problèmes de saturation du réseau et de connexion à E.D.F.

**Une technique archaïque qui handicape les véritables perspectives énergétiques.**

Nous vivons une époque extraordinaire de recherche et de mutation de la production d'électricité et d'énergie.

Les vrais vecteurs de production d'énergie du futur sont le solaire, le photovoltaïque, l'hydrogène, les mers et les océans, les bio-carburants de la 3<sup>ème</sup> génération, la biomasse et la méthanisation au plan local et les économies d'énergie.

Comparativement, l'éolien, même avec des machines de 150/180/200 m de haut, apparaît comme une technique rétrograde voire archaïque.

En revanche **toutes les ressources financières qui se déversent dans l'éolien** font défaut à ces techniques du futur ce qui handicape la recherche qui permettrait de les promouvoir.

**Les risques pour la santé du fait de machines trop proches**

Un projet de parc éolien industriel présente des risques pour la santé (bruit, infrasons, syndrome de l'éolien). Or **l'Académie de Médecine recommande** depuis plus de dix ans une distance minimum entre les habitations et les éoliennes (Confirmé par un rapport récent). Malgré cette réglementation, alors que la hauteur des mâts passe à 150/180/200 mètres et promet d'être supérieure dans un avenir proche, la **réglementation française est restée la même** et n'impose qu'une distance minimum de 500 mètres, bien que le principe de précaution figure dans la Constitution.

# Focus sur STOP EOLIEN 17



## Pourquoi nous disons **STOP !**

### Pollution atmosphérique

En cas d'absence de vent, il faudra recourir à d'autres énergies fossiles (exemple charbon et lignite en Allemagne, gaz en Espagne) **Conséquence** : augmentation de la pollution.

### Une pollution visuelle obsédante

La pollution visuelle (150/180/200 mètres de haut soit plus de la moitié de la Tour Eiffel 3<sup>e</sup> étage = 279m), les effets **stroboscopiques** des pâles qui tournent devant le soleil, les lumières **clignotantes** de jour et de nuit sont les situations décrites par les riverains de l'éolien.

### Un patrimoine dégradé

L'implantation d'éoliennes industrielles ne peut que porter atteinte au **très riche patrimoine architectural, culturel et paysager de la Charente Maritime**, qu'il s'agisse de sites ou monuments inscrits ou classés ou du simple patrimoine local très abondant dans notre région.

### Frein pour l'urbanisme

Outre le fait que la construction d'éoliennes est incompatible avec bon nombre de P.L.U. ou de cartes communales déjà adoptées, ce serait un frein pour les constructions neuves. Dans une commune, qui voudrait construire à proximité d'une ou de plusieurs éoliennes ? Comme ce sont essentiellement les jeunes qui construisent de nouvelles maisons, cela **rejaillirait sur la démographie**, dans un département très rural, où la population est déjà vieillissante.

### Une menace pour le tourisme

La Charente Maritime est une terre de tourisme. C'est la deuxième activité économique. C'est particulièrement vrai dans le cas de notre département qui compte de nombreux gîtes et chambres d'hôtes.

Quoique prétendent les promoteurs l'implantation et, dans le futur, la prolifération de parcs éoliens qui sont des sites industriels ne pourront que porter un coup sévère à l'attrait touristique de la région. **Peu de gens ont envie de passer des vacances à proximité d'éoliennes industrielles.**

# Focus sur STOP EOLIEN 17



## Pourquoi nous disons **STOP !**

### Des perspectives problématiques pour l'emploi

Les éoliennes terrestres étant **toutes** fabriquées à l'étranger, peu d'emplois seront créés sauf pour la maintenance (télésurveillance), et ce ne seront pas des emplois locaux (excepté peut être en sous-traitance au moment de l'installation).

### La baisse de la valeur de l'immobilier

La présence d'éoliennes à proximité d'une habitation entraînerait une dépréciation significative de l'immobilier, voire des **maisons invendables**. Qui voudra acheter une habitation proche des éoliennes ? Nous avons déjà observé des cas de désistement du fait du projet qui nous préoccupe.

### La division du tissu social

Avant même le commencement et la moindre réalisation, dans toutes les communes où existe un projet d'implantation d'éoliennes, on assiste à la **division des populations entre les partisans et les opposants parfois au sein de la même famille**. Le propriétaire d'une maison qui ne veut pas d'éolienne et souhaite vivre tranquille peut se voir imposer un parc éolien à 500 mètres sans pouvoir s'y opposer parce qu'un voisin aura signé une promesse de bail sans égard pour lui.

### Une affaire purement financière de subventions et de retours juteux sur investissements pour les promoteurs et les investisseurs

Les opérateurs bénéficient du tarif de rachat très avantageux de 82 cts le KWh et autres avantages fiscaux. Cela devient une **pure affaire financière subie par le consommateur** qui payent la C.S.P.E. via leur facture d'électricité. D'autre part, E.D.F a déjà annoncé qu'il faudrait financer de nouvelles lignes de transport et que les tarifs seraient augmentés. Bien que condamné par le Conseil d'Etat et la Cour Européenne de justice, ce tarif a de nouveau été adopté par décret (et à nouveau contesté par des fédérations nationales d'associations). Il fait aujourd'hui l'objet de recours contentieux auprès de l'Etat de la part de particuliers qui accusent celui-ci de leur imposer une taxe de manière illégale.

Les seuls vrais bénéficiaires de l'éolien industriel sont les promoteurs, souvent étrangers, et les investisseurs qui bénéficient de juteux retours sur investissement

# Focus sur STOP EOLIEN 17



## Pourquoi nous disons STOP !

**Des baux emphytéotiques qui peuvent présenter des dangers pour les propriétaires**

Des sociétés nouvellement créées de petite taille, filiales de grands groupes promettent des montants de locations très élevés aux propriétaires des terrains concernés, qui y voient un effet d'aubaine, dans le cadre de baux pouvant aller jusqu'à 40 ans .

Or ces sociétés peuvent changer de propriétaire. Les éoliennes peuvent également se vendre. Le démantèlement des éoliennes tous les 15 à 20 ans incombera aux propriétaires en cas de défaillance de ces sociétés.

**Des avantages fiscaux illusoires pour les collectivités ?**

De la même manière, les promoteurs font miroiter de réelles rentrées fiscales aux collectivités locales (I.F.E.R., Contribution Economique Territoriale) tout en oubliant de préciser que si l'immobilier chute, c'est un manque à gagner pour le département (T.P.F.) , si une maison n'est plus occupée, c'est la Taxe d'Habitation pour la commune ou la Communauté de Communes qui fera défaut et s'il n'y a plus de nouvelles constructions, c'est non seulement la Taxe d'Habitation mais également le Foncier Bâti qui ne rentreront plus dans les caisses des collectivités locales.

**Scandales financiers et prises illégales d'intérêts, un fait national avéré**

Il faut rappeler tous les scandales financiers liés à l'éolien et dénoncés depuis longtemps par les fédérations d'associations et les prises illégales d'intérêts, qui donnent lieu à de lourdes condamnations au point d'émouvoir l'Agence Française Anticorruption (AFA).



# Focus sur Rémy PRUD'HOMME



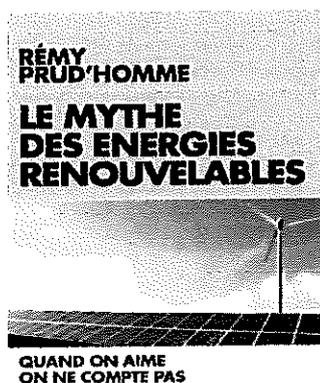
Professeur émérite à l'Université de Paris XII, Rémy Prud'homme a fait ses études à HEC, à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Paris, à l'Université Harvard, ainsi qu'à l'Institut d'Etudes Politique de Paris.

Il a obtenu un doctorat ès sciences économiques en 1963 et passé en 1964 le concours de l'agrégation des Facultés de Droit et de Sciences Economiques, en science économique.

Il a enseigné aux Universités de Phnom-Penh, de Lille, de Paris XII, où il est en poste à l'Institut d'Urbanisme de Paris depuis 1977, ainsi qu'au MIT (Massachusetts Institute of Technology) où il a été invité comme Professeur en visite à plusieurs reprises.

De 1974 à 1976 il a travaillé à l'**OCDE** comme **Directeur-Adjoint de la Direction de l'Environnement**. Il a également travaillé comme consultant pour la plupart des grandes organisations internationales (l'UNESCO, le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains, les Communautés Économiques Européennes, la B.E.R.D., le P.N.U.D., la Banque Asiatique de Développement, et plus fréquemment pour la Banque Mondiale), pour divers gouvernements et collectivités territoriales, ainsi que pour des groupes privés.

Il a dirigé L'OEIL, le laboratoire de recherche et d'étude qu'il a créé à l'Université de Paris XII, jusqu'en 1999. Il a également été le fondateur et le responsable du DEA de transport de l'université de Paris 12 et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.



C'est un fait : le soleil et le vent peuvent servir à produire de l'électricité. Mais ce fait s'est transformé depuis une vingtaine d'années en une croyance, celle que ces énergies renouvelables sont l'avenir de l'humanité. Il se trouve que cette croyance s'est incarnée dans une douzaine de pays, qui ont mis en œuvre, avec l'argent des contribuables, des programmes d'investissement massifs dans ce domaine. On dispose donc maintenant d'un ensemble d'expériences, de données, de succès, d'échecs, de coûts, qui permettent de comparer le rêve aux réalités, et d'en tirer quelques leçons. Tel est l'objectif de cet essai.

# Focus sur Rémy PRUD'HOMME



## L'ECONOMIE DES EOLIENNES

**Les dommages environnementaux (pollution visuelle, sonore, bétonnage, atteinte à la biodiversité, etc.) sont bien connus des participants. Sont-ils un prix à payer pour le développement de l'énergie et de l'économie de la France ? Absolument pas.**

L'électricité éolienne est en réalité :

**I – Une électricité inutile** – La demande d'électricité en France est stable ou en déclin. L'offre (Nucléaire : 72% ; hydraulique : 10% ; thermique fossile : 10% ; Eolien 4% ; solaire : 2% ; bioénergie : 2%) est très satisfaisante : abondante ; décarbonée ; domestique ; et bon marché.

**II – Une électricité intermittente** – Rare (25% des heures), surtout imprévisible, non synchrone avec la demande + impossibilité actuelle de stocker de l'électricité = électricité de « moindre qualité ».

**III – Une électricité coûteuse** – Coûts *directs* : en baisse, du fait des progrès de l'industrie des turbines ; mais stabilité ou augmentation des coûts de transport, de montage, d'entretien, de démantèlement. Surcoûts partout financés par des subventions. Coûts *indirects* importants, négligés, et en hausse : raccordement au réseau, extension des réseaux, absorption des chocs, filets de sécurité, coûts d'éviction de l'électricité classique (moins d'heures par an, coûts fixes unitaires plus élevés). Même ordre de grandeur que les coûts directs. En Europe, le prix de vente de l'électricité augmente avec le taux d'électricité « renouvelable » : 15 c€/MWh en France, 30 en Allemagne.

**IV – Une électricité juteuse.** Pour les producteurs. Un secteur considérable, financiarisé, mondialisé, oligopolisé, et structuré (complexe climato-industriel).

Si le temps le permet, présentation de l'expérience de trois « champions » : Danemark, Allemagne, et Espagne.

Pour terminer, une note optimiste : les investissements dans les renouvelables ont atteint un sommet en 2011-2012, et stagne ou (en Europe) déclinent depuis cette date.



# Focus sur Bernard DURAND



Ancien directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie,  
Ancien président du Comité Scientifique de l'European Association of  
Geoscientists and Engineers (EAGE)

## Une centrale éolienne industrielle en mer dans le Parc Naturel Marin de l'île d'Oléron ?

***Une technologie périmée, qui détruit l'environnement et les emplois. Une centrale parfaitement inutile, et un modèle économique absurde et ruineux, au détriment des riverains et des pêcheurs, et aux frais des consommateurs !***

On constate depuis quelques années une érosion et un recul des côtes rapides dans notre région, et des risques croissants de submersion. La réalisation d'une centrale éolienne industrielle en mer près d'Oléron, 60 à 80 éoliennes de plus de 200 mètres de haut au-dessus de l'eau, implantées sur une surface de domaine marin d'environ 120 km<sup>2</sup> et concédée pour une durée de 40 ans, serait de nature à augmenter considérablement ce risque, parce qu'elle modifierait la circulation des sédiments. Etant donné la **fragilité de ce littoral**, des modifications rapides et importantes du trait de côte sont possibles, avec de graves conséquences sur les activités locales (tourisme, pêche, ostréiculture...). **Rien que pour cela, au titre du principe de précaution, il est irresponsable de donner suite à ce projet.** La centrale serait de plus située dans une zone sismique.

Des entraves considérables à la pêche et à la navigation de plaisance, des modifications des habitats de la faune marine sur une surface beaucoup plus grande que celle de la centrale, des risques pour les oiseaux migrateurs et une pollution permanente des eaux sur de grandes surfaces, avec des conséquences sur les produits de la pêche et de l'ostréiculture, seraient inévitables. L'évacuation de l'électricité produite nécessiterait la construction d'une ligne à très haute tension, qui traverserait la Presqu'île d'Arvert.



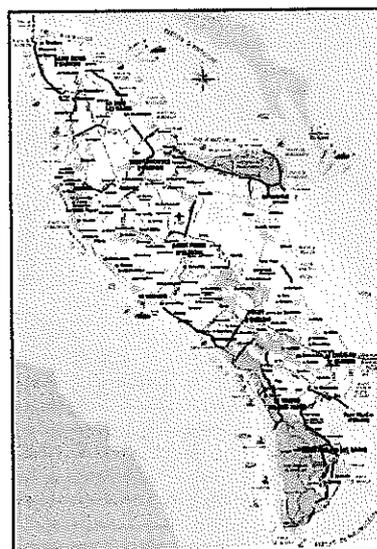
# Focus sur Bernard DURAND



En contrepartie de ces risques, la réalisation de cette centrale ne procurerait que très peu d'emplois permanents à des Français, et certainement très peu sur place aux habitants d'Oléron et de la Presqu'île d'Arvert. Pourtant elle coûterait en investissements et en maintenance sur 60 ans de l'ordre de 9 à 10 milliards d'Euros. La plus grande partie de ces sommes servirait à soutenir l'industrie et l'emploi en Allemagne et non en France.

## De plus, cette centrale :

- Produirait une électricité très chère et parfaitement inutile pour la région et même la France.
- Ferait monter notre facture d'électricité par les taxes sur notre consommation d'électricité et de carburants, et les taxes d'acheminement, qui serviraient à la subventionner.
- Ne pourrait servir à fermer un seul réacteur nucléaire.
- Ne pourrait faire diminuer nos émissions de CO2.



Le lobby éolien a de toute évidence une très forte emprise sur une grande partie du monde politique : on remarque en effet que celui-ci a préféré jusqu'à présent encourager systématiquement les promoteurs que d'informer objectivement les citoyens. On peut même parler à ce sujet d'omerta. Or ce lobby a un très fort appétit pour notre littoral atlantique. L'acceptation de ce projet par les riverains et l'administration justifierait la construction d'autres centrales dans les mêmes eaux.

*Des liens vers des documents qui détaillent et complètent les informations données :*

<http://www.eolien-oleron.fr/constats-collectif-nemo-limplantation-dune-centrale-eolienne-mer-pres-doleron>

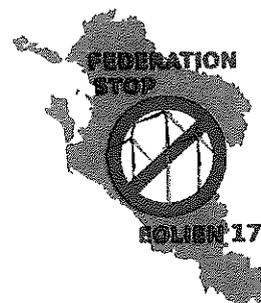
<http://www.eolien-oleron.fr/lelectricite-eolienne-proprietes-leurs-consequences>

<http://www.atlantico.fr/decryptage/eolien-terre-c-est-folie-eolien-en-mer-folie-furieuse-3463338.html>

[http://www.eolien-oleron.fr/sdm\\_downloads/la-transition-annoncee-du-systeme-electrique-francais-avenir-radieux-ou-desastre-en-vue](http://www.eolien-oleron.fr/sdm_downloads/la-transition-annoncee-du-systeme-electrique-francais-avenir-radieux-ou-desastre-en-vue)

# Annexe

## Actions engagées



### ORGANISATION DE LA MANIFESTATION ANTI-ÉOLIENNE à LA ROCHELLE

<https://www.youtube.com/watch?v=gAFmxfluSH0>

YouTube



MANIFESTATION ANTI-ÉOLIENNES LA ROCHELLE 26 MAI 2018

### PARTICIPATION AU DÉBAT PUBLIC DU 28 SEPTEMBRE 2018 : L'ÉOLIEN DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ZONE RURALE



CONFERENCES

# LA DRAMATIQUE INVASION DES EOLIENNES EN CHARENTE-MARITIME

Avec la participation d'experts  
internationaux :

## Remy PRUD'HOMME

Professeur à Paris XII et au MIT,

Auteur « le mythe des énergies renouvelables »

HEC, Harvard.

Ancien directeur-adjoint de l'environnement à l'OCDE



## Bernard DURAND

Ancien directeur de l'école Nationale Supérieure de Géologie

Ancien Président du Comité Scientifique de l'European

Association of Geoscientists and Engineers (EAGE)



**Entrée libre  
et gratuite**

Manifestation organisée par

**FEDERATION STOP EOLIEN 17**

[stopoolien17@gmail.com](mailto:stopoolien17@gmail.com) - [www.federationstopoolien17.org](http://www.federationstopoolien17.org)



Enquête

Les moulins à vent  
qui ont autrefois  
servi à moudre  
le grain ont été  
remplacés par  
des parcs éoliens.  
Ces derniers  
sont aujourd'hui  
défigurés par des  
machines à vent.



## *Eoliennes* **LE GRAND VENT DE LA COLÈRE**

*Dans un livre accablant, Pierre Dumont et Denis de Kergorlay dénoncent la multiplication de ces moulins à vent qui défigurent nos paysages et plombent notre économie. Ils accusent les pouvoirs publics d'une faiblesse coupable, et le lobby éolien de cynisme. Voici, en exclusivité, quelques extraits de ce réquisitoire à lire d'urgence.*

THOMAS BOCHERETTY IMAGES

48 / Le Figaro Magazine / 26 octobre 2018



**C**'est ce qui s'appelle se prendre une sacrée souffante ! Dans un ouvrage mené comme une charge de cavalerie, Pierre Dumont et Denis de Kergorlay, deux hommes réputés pour leur modération, respectivement entrepreneur et président du Cercle de l'Union Interalliée, se livrent à un réquisitoire accablant contre l'un des mirages les plus répandus de notre époque : celui des éoliennes. Avec la rigueur de

la logique et des enchaînements implacables, ils démontrent le coût insensé pour la collectivité de ces moulins à vent d'un nouveau genre.

**DÉNIS DE DÉMOCRATIE**

Ces deux ardents défenseurs de notre patrimoine et de nos paysages expliquent comment quelques écologistes dogmatiques sont parvenus à imposer ces grandes machines dans l'opinion. Or le prix à payer de cette utopie est exorbitant -- sur notre culture,

notre environnement, notre santé et nos finances publiques. Les passages sur l'impéritie des pouvoirs publics et sur la corruption des élus locaux sont éloquentes. La puissance du lobby éolien fait froid dans le dos : elle est à l'origine d'innombrables dénis de démocratie dans nos campagnes, nos montagnes et nos bords de mer. Mais le combat n'est pas perdu. Car l'Espagne n'a pas le monopole des don Quichottes. ■

*J.-R. Van der Plaetsen*

## Une éolienne ne fonctionne en réalité qu'aux alentours de 25 % de sa puissance annoncée

Le secteur énergétique français serait-il un très gros émetteur de gaz à effet de serre, comme c'est le cas dans d'autres pays européens tels que l'Allemagne ? Non, c'est tout le contraire. Dans notre pays, les transports, l'agriculture, l'immobilier résidentiel et tertiaire ainsi que l'industrie sont responsables de près de 90 % des émissions de gaz à effet de serre.

Le développement de l'éolien va-t-il permettre de réduire la part de notre électricité produite par des sources fossiles polluantes ? Cette part est déjà très faible. En 2016, elle était tombée à 6%. Le chiffre de 2019 sera encore plus bas. Ensuite, on ne pourra l'abaisser encore davantage ; il faut en effet un minimum de production thermique afin de compenser l'extrême irrégularité des productions éolienne et photovoltaïque. Pour cette raison, le développement de l'éolien risque même de contraindre à la réouverture de centrales au gaz, actuellement arrêtées. Or le gaz est polluant, et non renouvelable. Du fait de son mariage forcé avec le gaz, l'éolien est donc une fausse énergie renouvelable, une fausse énergie propre.

### UNE ÉNERGIE TRÈS ONÉREUSE

L'électricité d'origine éolienne reviendrait-elle moins cher au consommateur ? Loin de là. EDF est contrainte d'acheter ce courant à un prix qui, en moyenne, atteint actuellement 82 euros le mégawattheure (MWh). Elle le revend nettement moins cher sur les marchés européens. D'où un gaspillage financier que le développement de l'éolien ne peut qu'accroître et qui sera à la charge du consommateur.

L'énergie éolienne constituerait-elle une filière industrielle et technologique indispensable à la France, en termes de création de richesse et d'emplois ? Pas davantage : nous ne produisons plus de grandes

éoliennes depuis plusieurs années déjà. Les machines installées aujourd'hui en France sont toutes importées et creusent donc notre déficit commercial, déjà abyssal.

La production d'électricité en France serait-elle insuffisante, au point qu'il serait vital pour nous chauffer et nous éclairer de recourir aux sources d'énergie alternatives ? Encore non : même avec plusieurs tranches nucléaires à l'arrêt, et malgré des périodes de froid intense, la France a continué d'exporter de l'électricité au cours de l'hiver 2017-2018. En année normale, elle exporte 10 % de son électricité.

La technologie de l'éolien serait-elle écologique, révolutionnaire ou d'une efficacité redoutable ? Certes pas, elle est l'une des façons les moins efficaces et les plus onéreuses de produire de l'électricité, du fait de l'intermittence du vent. Une éolienne ne fonctionne en réalité qu'aux alentours de 25 % de sa puissance annoncée. Lorsqu'elle ne tourne pas, ou lorsqu'elle tourne au ralenti, il faut compenser cette carence en recourant à des centrales thermiques, seules aptes à se substituer à elles en temps réel. Elles génèrent donc, indirectement, des émissions de gaz à effet de serre.

Et pourtant, au nom de la loi sur la transition énergétique votée en août 2015, le gouvernement s'est engagé dans un programme irréaliste de développement de la capacité de production d'énergie éolienne en France d'ici à 2023, pour la faire passer d'environ 13 640 MW aujourd'hui (1) à 26 000 MW pour les scénarios les plus ambitieux. Le pays compte aujourd'hui environ 8 000 éoliennes, il en abriterait plus de 20 000 dans les toutes prochaines années. Il en faudrait plus de 50 000 en 2050 pour que la France parvienne à remplacer sa production d'électricité d'origine nucléaire par les énergies renouvelables, un scéná-

rio notamment étudié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en 2015 (2). Ce qui signifie que nos campagnes seraient hérissées d'un nombre croissant de machines, de plus en plus puissantes, de plus en plus hautes, les nouvelles éoliennes en passe d'être installées atteignant plus de deux cents mètres de hauteur, pales comprises, soit les deux tiers de la tour Eiffel !

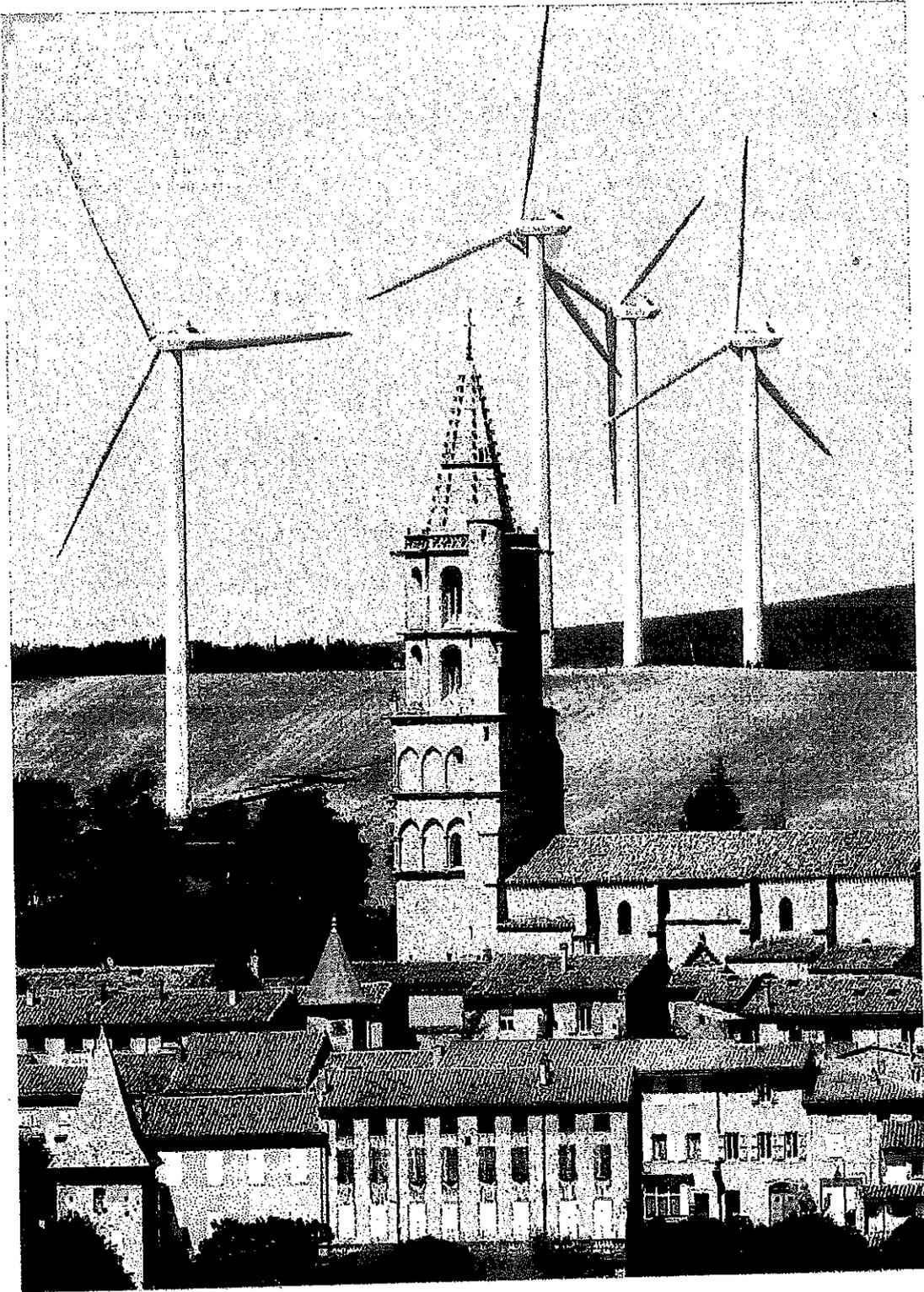
### LE SCÉNARIO NOIR

Cette course à la hauteur, engagée depuis une dizaine d'années par les constructeurs, permet aux machines d'aller chercher le vent plus haut, ce qui rend possible de les installer dans des endroits moins venteux, auparavant inexploitable. Bref, plus elles sont hautes, plus elles peuvent manger du territoire !

Dans son excellent ouvrage *La France dans le noir*, Hervé Machenaud relève que, pour une même puissance, l'éolien occupant quatre cent fois plus d'espace que le nucléaire, il faudrait recouvrir totalement 1/13<sup>e</sup> de la France, soit une région entière, pour produire l'équivalent du parc nucléaire français... le quart du temps (3) ! Ce qui signifie que, malgré cela, la France serait privée d'électricité - et serait dans le noir - les trois quarts du temps. Donc ce scénario est impossible.

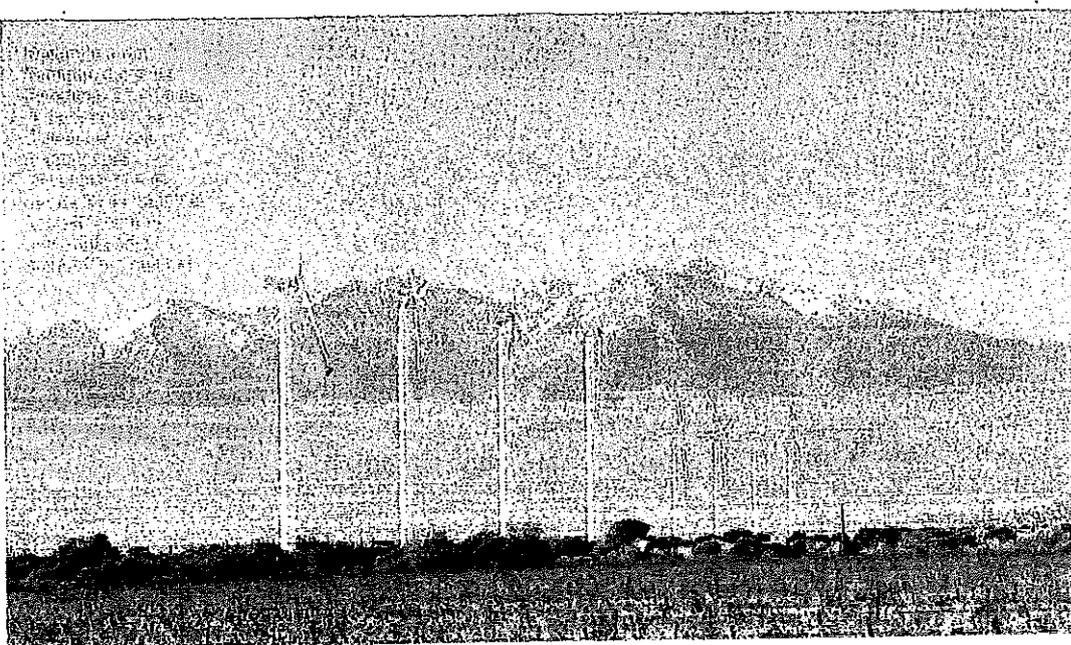
Malheureusement, les écologistes ne semblent toujours pas l'avoir compris.

Pourquoi donc cette défiguration programmée de la France, alors qu'à toutes les questions que vous vous posez sur les bénéfices réels de l'éolien la réponse est négative ? La réalité est que nous sommes collectivement les victimes d'une utopie destructrice développée par les divers mouvements écologistes, qui voudraient nous faire croire que les énergies renouvelables seraient à même de se substituer largement au



ERIC CHAMPAGNE

51/ Le Figaro Magazine / 28 octobre 2018



## L'Académie de médecine observe que se développe chez les riverains de ces installations un "syndrome des éoliennes"

nucléaire ou au gaz au cours de la prochaine décennie, objectif totalement irréaliste, comme il sera démontré dans ce livre.

Mais il y a plus grave encore. Les préoccupations relatives au changement climatique, légitimes mais pour lesquelles les éoliennes ne sont nullement la solution, sont instrumentalisées pour masquer un système particulièrement pervers dans lequel le seul moteur est l'argent qu'il procure à ses bénéficiaires, tandis que le consommateur final d'électricité reste le « dindon de la farce ».

Or, et c'est bien là le problème, toute cette mise en scène est savamment orchestrée, depuis des années, par les plus hautes autorités de l'État.

Toute une chaîne d'acteurs y trouve son compte, à savoir les propriétaires fonciers qui vendent ou louent leur terrain aux exploitants, les collectivités locales qui perçoivent des taxes, les exploitants de parc éoliens qui bénéficient de contrats de rachat de l'électricité à long terme à des tarifs très supérieurs à ceux du marché, les investisseurs qui financent les parcs éoliens, assurés d'un rendement ga-

ranti par l'État très élevé, supérieur à la plupart des produits de placement à la disposition des épargnants et, in fine, les industriels danois, allemands et chinois qui fabriquent et vendent leurs machines et pour lesquels les chimères françaises sont une manne providentielle ! [...]

### RISQUES MÉCANIQUES ÉVIDENTS

L'occultation systématique du risque sanitaire par le lobby éolien et ses organes officiels n'est pas sans rappeler les dénis tout aussi péremptoirs des grandes marques de tabac ou de Bayer-Monsanto... dont on peut – hélas ! – apprécier les résultats. Car pour ces cas révélés, il y a bien eu mort d'homme.

Un exemple ? Pour s'opposer à l'augmentation de cinq cents à mille mètres de la distance minimum entre une éolienne et une habitation, les promoteurs éoliens et leur syndicat ont toujours nié le moindre risque mécanique inhérent aux éoliennes. Pas de chance pour eux : le 1<sup>er</sup> janvier 2018, une éolienne de soixante-deux mètres, pesant 260 tonnes, s'est effondrée à Bouin, en Vendée, au passage de la tempête Carmen. L'instal-

lation avait pourtant été placée « en position de sécurité », les pales parallèles au sens du vent et la nacelle bloquée. En 2016 et 2017, quatre éoliennes se sont effondrées dans des régions différentes, à cause de systèmes de régulation aérodynamique défectueux. D'autres accidents sont provoqués par des arrachements de pales, des incendies ou explosions des nacelles, ou projection, à plusieurs centaines de mètres, de blocs de glace en période hivernale...

Comme l'affirme l'Académie de médecine, se développe ici et là, chez les riverains des installations, ce que les médecins nomment un « syndrome des éoliennes », regroupant un ensemble de symptômes très divers. Ils peuvent être :

- « généraux », comme les troubles du sommeil, la fatigue, les nausées ;
- neurologiques, comme les céphalées, les acouphènes, les troubles de l'équilibre, les vertiges ;
- psychologiques, comme le stress, la dépression, l'irritabilité, l'anxiété, les difficultés de concentration, les troubles de la mémoire ;
- endocriniens, comme la perturbation de la sécrétion d'hormones

LEIF COVATTE / EPICORIAN

stéroïdes ;

- cardio-vasculaires, comme l'hypertension artérielle, les maladies cardiaques ischémiques, la tachycardie ;

- socio-comportementaux, comme la perte d'intérêt pour autrui, l'agressivité, la baisse des performances professionnelles, les accidents et arrêts de travail, l'obligation de déménager, la dépréciation immobilière.

Certes, tous les riverains des éoliennes ne sont pas sujets à tous ces symptômes à la fois. Mais il suffit de constater leur apparition, dans un nombre significatif de cas, pour établir que l'installation d'éoliennes près des habitations constitue bel et bien un risque sanitaire, et qu'au titre du principe de précaution, tout devrait être fait pour qu'il ne se manifeste pas.

Le bruit généré par le rotor de l'éo-

lienne et par la rotation de ses pales, notamment lorsque celles-ci passent devant le mât, est essentiellement composé de basses fréquences et d'infrasons, compris entre 10 et 20 Hz pour les premières et inférieures à 20 Hz pour les secondes, ce qui les rend inaudibles à l'oreille humaine dont la gamme des fréquences perçues s'étend de 20 à 20 000 Hz. Quant aux sons « audibles » émis par les éoliennes, ils sont largement mis en cause dans les troubles du sommeil. Différentes études et enregistrements somnographiques effectués par des cliniques du sommeil confirment qu'à l'intérieur d'un périmètre de 1,5 km, le bruit émis par les éoliennes peut perturber la qualité du sommeil. ■

Extraits choisis  
par Jean-René Van der Plaetsen



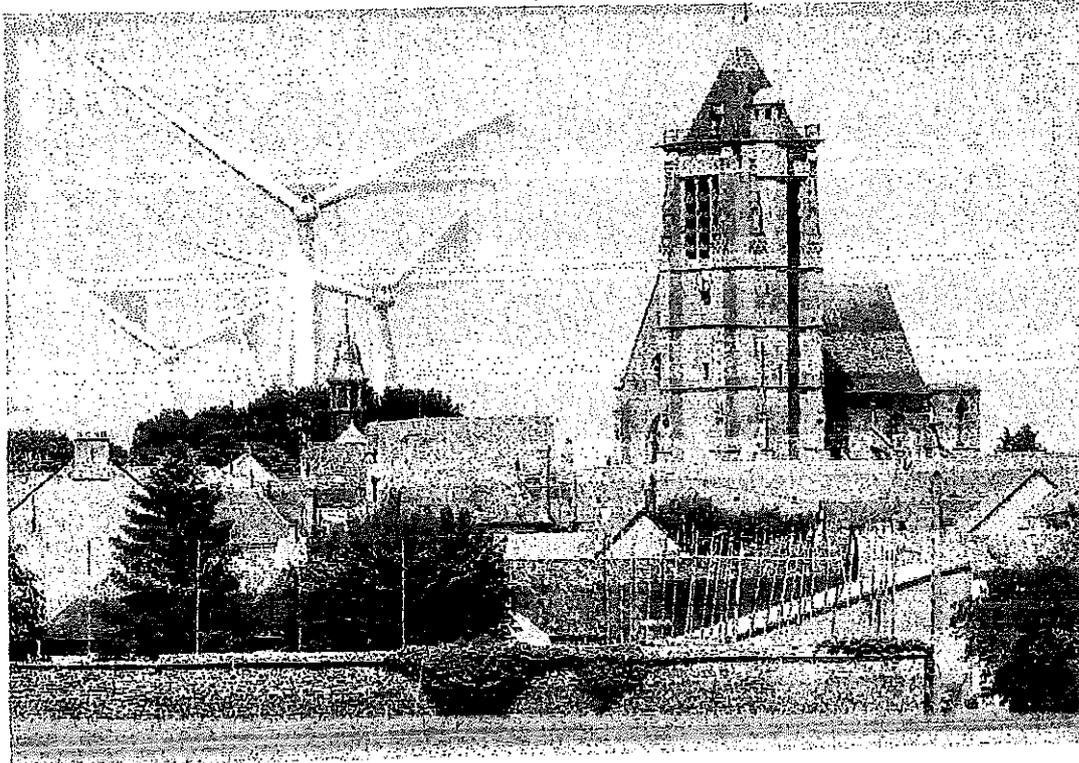
**Éoliennes : chronique d'un naufrage annoncé**, de Pierre Dumont et Denis de Kergorlay. Ed. François Bourin, 100p., 18€. (A paraître le 8 novembre.)

(1) Chiffre établi au 31 mars 2018 par France Énergie Éolienne (FEE), qui regroupe les entreprises de la filière en France.

(2) « Un mix électrique 100 % renouvelable ? Analyses et optimisations », ADEME, oct. 2018. Le scénario à 100 % de renouvelables était composé ainsi : 63 % d'éolien, 17 % de solaire, 13 % d'hydraulique, 7 % de géothermie et thermique.

(3) H. Machevaud, *La France dans le noir*, Paris, Maitohall, Les Belles Lettres, 2017.

## Les troubles observés regroupent une série de symptômes d'ordre neurologique, psychologique, endocrinien, cardio-vasculaire



54 | Le Figaro Magazine | 26 octobre 2018

MARTIN/STPA

Jean Michel Fouet  
24, rue du moulin du pré  
17330 Bernay St Martin  
tel : 06 18 42 56 46

**Enquête publique sur le projet de parc éolien à St Mard**

à l'attention du commissaire enquêteur,

Monsieur le commissaire,

Des éoliennes et encore des éoliennes !

Lorsque nous avons commencé ces implantations, nous avons été critiqués, Mr le maire de St Crépin et moi même, à l'époque où j'étais maire de Bernay St Martin. Pourtant la situation était bien différente. Nous nous adressions à une entreprise qui réalisait l'étude, implantait les éoliennes puis assurait la production électrique. Un seul interlocuteur permettait d'assurer aux administrés et voisins un accompagnement sur tous les éventuels problèmes. Aujourd'hui, personne ne respecte plus ces conditions. Le parc de La Benâte a fait l'objet d'études par une entreprise qui a vendu le permis de construire à une seconde pour implanter les génératrices, qui a ensuite revendu le parc à une troisième qui devait assurer la production d'électricité. En cas de difficulté sur le terrain, il a été très facile de rejeter la faute au prédécesseur !

A cette époque, la taxe professionnelle permettait d'aider les collectivités locales qui s'engageaient dans ces projets, aujourd'hui ce n'est plus le cas. Les CdC utilisent ces recettes pour leur fonctionnement, en attendant des économies pour une éventuelle redistribution à la commune.

Les collectivités sont évincées des discussions. En 2004, la commune de St Mard a refusé trois implantations que Bernay St Martin se proposait de partager. Les quatre aérogénérateurs à l'étude seraient implantés sur l'espace interdit d'éoliennes il y a 14 ans.

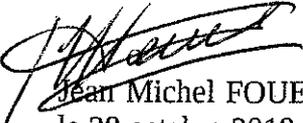
Mis à part quelques élus (es) souhaitant se donner de l'importance vis à vis des responsables des CdC, à qui profitent ces implantations ? Uniquement aux promoteurs et aux propriétaires agricoles qui se voient proposer 10.000 € par an, et quelques autres avantages, pour la location de 300 m². Les transactions se font donc entre le promoteur et le propriétaire du sol, la collectivité et les administrés qu'elle doit accompagner, ne peuvent rien repousser.

Nous avons été précurseurs sur l'éolien et aujourd'hui, je suis assez libre pour dire que nous en avons trop. Le manque d'attention fera ressembler nos espaces ruraux à une peau de porc-épic.

Le président du Conseil Général, Mr Bussereau, suivant l'avis de Xavier Bertrand, et bien qu'ayant participé tous les deux à une majorité favorable au développement des énergies renouvelables, s'inquiètent ouvertement de la concentration des machines sur leur département ou la région, en pensant au paysage et au tourisme. La saturation inquiète aussi l'ADEME qui se propose d'intervenir, mais pour favoriser la prise en compte du paysage afin d'aider à l'acceptation.

Le problème est donc bien réel.

Monsieur le commissaire enquêteur, merci de recenser exactement le nombre d'éoliennes qui produisent actuellement, les parcs en construction, les études en cours et les projets qui avancent masqués, merci d'en mesurer maintenant l'excès et de refuser ces éoliennes. Vos anciennes fonctions doivent vous y aider.

  
Jean Michel FOUET  
le 28 octobre 2018

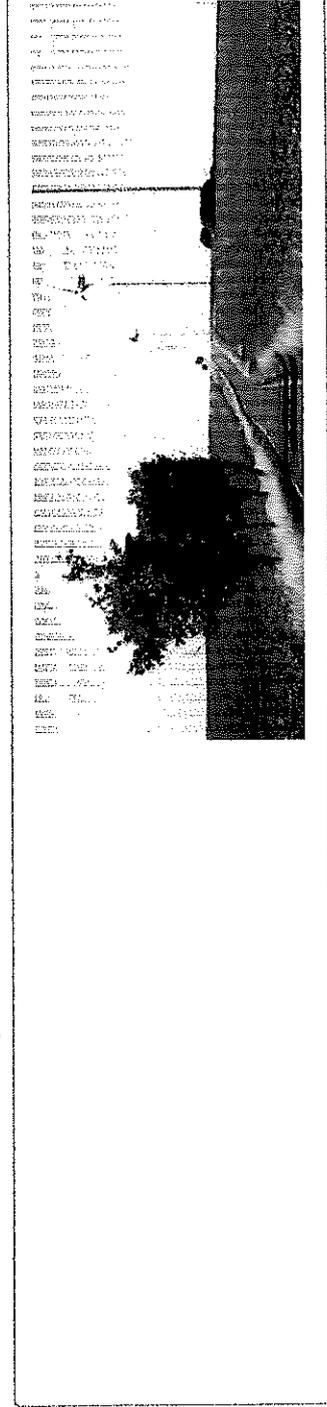


L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

## Paysages : éviter la saturation pour faciliter l'acceptation

Éolien : la filière conforte ses atouts pour la transition écologique des territoires  
Actu-Environnement.com - Publié le 22/10/2018

**Pour éviter une opposition systématique aux futurs projets, la prise en compte du paysage est primordiale. Mais comment appréhender et quantifier une notion si subjective ? L'Ademe va accompagner des collectivités volontaires sur ce sujet.**



Le fort développement de l'éolien ces dernières années a fait naître, dans certains territoires, une opposition de plus en plus vive. Chef de file des contestataires : Xavier Bertrand, président du Conseil régional des Hauts-de-France. Sa région est championne de l'éolien en France, avec 3.367 MW installés fin 2017, et plus de 2.000 MW de projets dans les cartons. Un titre loin de faire sourire l'élu, bien au contraire. Fin juin, il a lancé un observatoire de l'éolien, pour "mieux contrôler" le développement de projets dans la région. Cette énergie "défigure complètement les paysages" et "coûte les yeux de la tête", déclarait-il alors. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) des Hauts-de-France envisagerait d'ailleurs de prendre en compte la notion de "saturation des paysages" lors de l'examen des demandes d'autorisation de parcs éoliens, en plus des notions de covisibilité et d'effets cumulés qui figurent déjà dans le volet paysager de l'étude d'impact d'un parc éolien. Cet argument risque-t-il de devenir récurrent ? En janvier 2017, le Conseil d'Etat a confirmé une décision de la préfecture du Pas-de-Calais, qui avait refusé d'autoriser l'implantation de six éoliennes dans un secteur déjà très prisé, au motif d'un risque de saturation visuelle du paysage...

### Distinguer grand paysage et paysage du quotidien

La notion de saturation n'est pas nouvelle. Mais elle peut être difficile à appréhender, sujette à différentes subjectivités. La direction régionale de l'environnement (Diren) de la région Centre a réalisé, en 2007, une étude de cas qui fait référence depuis : "La multiplication des projets éoliens dans des paysages de grande plaine où ces installations se voient jusqu'à 15 km, comme la Beauce ou la Champagne berrichonne, provoque un risque de saturation visuelle. En Beauce d'Eure-et-Loir, quel que soit le point d'observation, on peut théoriquement voir au moins un parc éolien à moins de 10 km", indiquaient les auteurs en préambule de l'étude. Et de proposer "une méthode d'objectivation des effets de saturation visuelle des horizons et d'encerclement des villages, fondée sur l'étude de situations réelles". L'idée : définir des critères les moins subjectifs possibles pour évaluer l'impact visuel d'un ou plusieurs parcs.

Quid du paysage nocturne ?

Les éoliennes sont plus ou moins visibles de jour, selon la clarté du temps. En revanche, la nuit, en l'absence de relief ou d'obstacle visuel, leurs flashes clignotants

Trois villages "menacés d'encerclement" sont étudiés : Tournois dans le Loiret, Guillonville et Poinville en Eure-et-Loir. "La saturation visuelle peut être évaluée depuis deux points de vue : celui d'une personne traversant un secteur donné ou celui des habitants d'un village. Ainsi, à Tournois, la saturation visuelle se ressent davantage depuis l'intérieur du bourg que dans le grand paysage, tandis qu'à Poinville, l'intérieur du village est relativement préservé en comparaison de la saturation évidente du paysage avoisinant", analysent les auteurs.

### Définir des critères objectifs

sont visibles à des kilomètres. Obligatoire pour des raisons de sécurité aérienne, ce balisage lumineux va cependant évoluer pour limiter les nuisances visuelles. L'arrêté du 23 avril 2018 redéfini les exigences. Il impose une synchronisation des balisages lumineux pour limiter la gêne. Il ouvre également la possibilité d'un "balisage circonstanciel" des parcs, limité à leur périphérie (les éoliennes situées à l'intérieur d'un parc pourraient en être dépourvues), mais aussi d'un balisage fixe. En parallèle, dans le cadre du plan de libération des énergies renouvelables, un groupe de travail a été lancé pour évaluer différentes solutions technologiques. Il est piloté par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) et le ministère de la Défense.

### Sophie Fabrégat

© Tous droits réservés Actu-Environnement  
Reproduction interdite sauf accord de l'éditeur.

Paysages : éviter la saturation pour faciliter l'acceptation - Eolien : la filière conforte ses atouts pour la transition écologique des territoires

De cette analyse ressortent des critères d'évaluation de la "pollution" visuelle. Pour les habitants, la saturation "doit se mesurer sur les lieux de la vie quotidienne (espaces publics et sorties du village). S'il est évidemment impossible de supprimer les vues dynamiques sur des éoliennes dans les paysages ouverts, l'enjeu est d'éviter que la vue d'éoliennes s'impose de façon permanente et incontournable aux riverains, dans l'espace plus intime du village". Pour le grand paysage, l'étude propose de prendre en compte plusieurs indices : étendue occupée sur l'horizon, densité sur les horizons occupés, espace de respiration (sans éoliennes)... "Le champ de vision humain correspond à un angle de 50 à 60°, mais il va de soi que cet angle est insuffisant compte tenu de la mobilité du regard. Un angle sans éolienne de 160 à 180° (correspondant à la capacité humaine de perception visuelle) paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle".

La position qu'occupe le parc dans l'espace est également primordiale. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief est-il équilibré ? Les éoliennes épousent-elles les lignes de force du paysage ? Ainsi, des éoliennes installées de manière irrégulière le long d'une infrastructure routière peuvent perturber la lisibilité du paysage, tandis qu'une ligne soulignant l'axe de la route peut créer un espace plus harmonieux.

### Une aide à l'assistance paysagère pour les collectivités

Conscient du risque croissant d'opposition aux projets renouvelables, le gouvernement a présenté, dans le cadre du plan de libération des énergies renouvelables, des mesures pour accompagner les territoires qui souhaiteraient travailler sur une approche paysagère de la transition énergétique. "Le déficit d'assistance à maîtrise d'ouvrage est un obstacle pour des territoires qui souhaiteraient se lancer dans une réflexion sur la transition énergétique. Les structures aptes à accompagner les territoires existent (les paysagistes concepteurs ou les écoles de paysages par exemple), mais les difficultés de mise en œuvre tiennent à la mobilisation des financements", soulignait le ministère. L'Ademe va donc financer les démarches de collectivités volontaires, constituer un réseau de professionnels et relayer les retours d'expérience. En parallèle, la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGLN) prépare une feuille de route qui recensera les méthodologies éprouvées, les bonnes expériences, travaillera à l'émergence d'un réseau d'amateurs, à la sensibilisation aux évolutions des paysages et à l'accompagnement de projets de territoire.

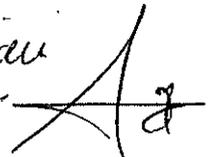
Actu-Environnement

© 2003 - 2018 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhérent au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).

Claude BARITEAU  
27 rue de la mairie  
17700 St Pierre d'Amilly

Saint Olard - le 9 novembre 2018

Intégré ce jour au  
dossier d'infirmité. 

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis propriétaire d'une maison de famille à  
La Faye d'Épailles, 17 St Félix.

- J'ai un parc éolien de 8 éoliennes au sud-ouest  
sur la commune de Bernay-St Martin, sur une colline,  
en surplomb du hameau de 20 mètres - la plus proche  
éolienne est à 1.050 mètres, 2 autres à environ 1.200/1.250  
mètres; lorsqu'elles tournent elles émettent un bruit  
continu d'avion à réaction au village - malgré la  
distance.

- J'ai un second parc éolien de 8 engins au  
nord-ouest (Boisse-Olarsais) la plus proche éolienne est  
à 1.250 mètres environ; lorsque le vent est au nord-ouest  
on entend au village le roulement de ces engins.

- Au sud-est du hameau de La Faye d'Épailles,  
entre Beaumont et St Félix, est en construction un parc  
de 9 éoliennes - l'engin le plus proche est à 875 m environ,  
sachant qu'après le vent de sud-ouest, c'est le vent de  
nord-est qui domine, j'aurai aussi la nuisance  
sonore de ces engins.

- Le projet de St Olard se situe à quelques centaines  
de mètres à l'ouest des éoliennes de Bernay-St Martin,  
à la même altitude, et des engins et plus hauts, et plus  
puissants; j'aurai donc en plus les nuisances sonores  
et visuelles du parc de Saint Olard. !!. -

Le hameau de La Faye d'Épailles est donc sacrifié  
par les promoteurs tous puissants.

— Il y aura donc 29 éoliennes dans un rayon de moins de 2 km 500 ! → sans compter les projets de nouveaux parcs; 8 éoliennes à St Felix / Bernay - St Martin, au sud-est, la plus proche à environ 500 mètres du hameau ! qui dit mieux !! ~ ~ ~  
Il y a également un projet de 4 éoliennes de 205 mètres à Briancas, à 2 km au nord (enquête publique ce mois)

Qui va indemniser la perte de valeur de nos habitations ?

— les promoteurs éoliens environnants ?

— le préfet, c'est à dire l'état ?

La solution serait d'acheter le village de La Faye d'Eparnnes pour le raser ~

— j'attends une réponse —

Je ne peux donc pas accepter la construction du parc de Saint Mard, ainsi que les prochains projets

Oles remarques sur l'énergie éolienne !

C'est une énergie très intermittente - ces engins ne produisent que 20 à 25% de leur capacité installée (En France) et ne peuvent être remplacés que par des centrales à énergies fossiles (En France: gaz, fioul, etc) - (En Allemagne, le pays d'Europe qui a le plus d'éoliennes, 45% de l'énergie électrique est fournie par le charbon!)

— L'énergie éolienne est inutile car nous exportons de l'électricité sans avoir besoin de ces engins.

Je vous joins l'article du Figaro Magazine du 26/27 octobre 2018 concernant l'éolien; à ce jour aucun promoteur éolien n'a attaqué ce journal dont on ne peut contester le sérieux.

## Des considérations sur la vie en France:

Depuis 25 ans nous sommes dans un pays où tout se dégrade — au dire d'étrangers qui ont été amenés par leur travail à vivre longuement en France. Les éoliennes qui pullulent en Anis et nord Saintonge, et ailleurs en France sont un élément de cette dégradation.

— Il y a un déni de démocratie dans ce pays —  
Aussi, nous, pauvres administrés / électeurs, nous ne pourrions que nous en souvenir lors des prochains scrutins à venir: élections européennes, nationales, régionales, locales.

— NON AUX ÉOLIENNES À SAINT MARD —

Claude Barthelemy  
L. Barthelemy

PS: beaucoup de personnes me disent que je perds mon temps à écrire ceci et à me déplacer, et que de toute façon l'avis sera favorable comme pour les précédents parcs, où j'ai aussi écrit, (comme d'autres), mon désaccord —

## Donnez votre avis sur le projet de St Mard !

Vos questions et vos remarques nous importent.  
Vous pouvez nous les remettre via la mairie de  
St Mard ou nous les transmettre par courrier.

Nom, Prénom : ..... GUZIK A et W .....

Adresse : ..... 266, rue des mimosa .....

Tél, mail : ..... Basseuil - 17700 St Mard .....

Vos remarques et/ou questions:

16 éoliennes en activité  
encerclant Basseuil !!!  
cela nous paraît plus  
que suffisant

quatre de plus c'est  
inadmissible !!!

Allez les installer ail-  
leurs de préférence pres  
de chez vous !!!

**Site web :** Retrouvez toutes les informations du  
projet sur le site:

<http://parc-eolien-saint-mard.fr/>

Donnez votre avis sur le  
projet de St Mard ! (3)

Vos questions et vos remarques nous importent.  
Vous pouvez nous les remettre via la mairie de  
St Mard ou nous les transmettre par courrier.

Nom, Prénom : PULLIAT Patrick

Adresse : 57 rue des Tournesols

Tél, mail : 0546671566

Vos remarques et/ou questions:

Pourquoi cela n'a pas  
été fait plus tôt ?

On aurait pu avoir  
plus de budget pour  
la commune.

Pourquoi seulement 4 ?

**Site web :** Retrouvez toutes les informations du  
projet sur le site:

<http://parc-eolien-saint-mard.fr/>

# Donnez votre avis sur le projet de St Mard !

(2)

Vos questions et vos remarques nous importent.  
Vous pouvez nous les remettre via la mairie de St Mard ou nous les transmettre par courrier.

Nom, Prénom : JEAN GLETTÉ, Daniel

Adresse : 43, rue du PRIEURÉ SAINT-MARD (CHARENTENAY)

Tél, mail : .....

Vos remarques et/ou questions:

Nous sommes hostiles à ce projet.

En effet, il y a une forte impacte sur la concentration d'activités dans un espace restreint. Nous sommes déjà entourés d'une forêt d'activités qui envoient nos campagnes, les délaissent tout et polluent le paysage.

Enfin, si une diastrafe elle est très proche du hameau de CHARENTENAY (Prieuré de la Baigne)

Site web : Retrouvez toutes les informations du projet sur le site:

<http://parc-eolien-saint-mard.fr/>

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MAIRIE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**

10, Allée des Tilleuls

17400 ANTEZANT LA CHAPELLE

☎ : 05.46.59.91.29.

✉ : [mairie@antezant-lachapelle.fr](mailto:mairie@antezant-lachapelle.fr)

ouverture au public : Lundi et jeudi de 14 H à 18 H

*lettre reçue  
le 9 Nov. 18*

Le Maire à  
M. le Commissaire Enquêteur  
39, rue du 6 septembre 1944  
17700 ST MARD

Objet : Parc éolien de Saint Mard, enquête publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis Maire de la Commune d'Antezant la Chapelle où un parc de 8 éoliennes est en construction. Ce projet a été initié il y a de nombreuses années et je souligne le travail mené par la société Volkswind qui a développé avec nous, maintenant construit et demain exploitera notre parc éolien.

Sur notre commune, le projet éolien porté par Volkswind a bénéficié d'une bonne acceptation locale, aujourd'hui un autre parc éolien est en cours de faisabilité. Ceci témoigne de la bonne intégration des parcs éoliens sur nos territoires ruraux et d'un retour d'expérience positif ressenti par la majorité de la population.

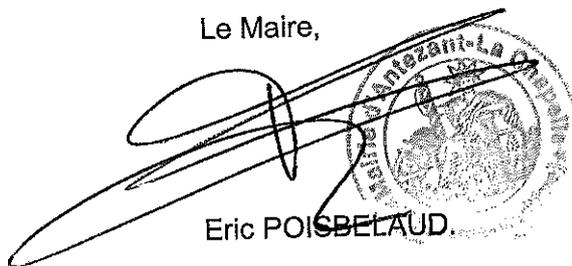
J'ai pris connaissance du projet de la ferme éolienne de St Mard et je tiens à apporter mon témoignage et mon soutien à ce projet.

La transition énergétique de notre pays est un enjeu primordial de notre monde contemporain, notre rôle d'élus est de l'accompagner grâce à nos appuis et notre volonté.

Veillez agréer mes respectueuses salutations.

Antezant la chapelle, le 05/11/2018

Le Maire,

  
Eric POISBELAUD



Monsieur Patrick ARDOUIN  
12, rue du Petit Chêne – Le Rôty

17160 GIBOURNE

*lettre reçue le 9 Nov*  
*A*

Gibourne, le 2 Novembre 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite apporter ici mon plein soutien au projet de ferme éolienne de Saint Mard.

Je vis moi-même dans un secteur pourvu d'éoliennes, et la cohabitation se passe très bien. Cette énergie nous l'avons sur notre territoire, c'est un chance ! Ceci est tellement important de ne pas aller la chercher à des milliers de kilomètres, comme le gaz en Russie, le pétrole au Moyen Orient, l'uranium en Afrique, au prix de nombreux excès.

L'énergie éolienne est maintenant connue et reconnue depuis plus de 20 ans. Elle apporte de nombreux bénéfices environnementaux : économies de CO2, autonomie énergétique de notre Pays, aucune pollution, et elle permet la mise en place de nombreuses mesures agri-environnementales et de haies en faveur de la biodiversité.

C'est aussi une activité économique qui se crée sur nos territoires qui en ont bien besoin, avec ses emplois durables, non délocalisables, sa création de fiscalité pour nos collectivités, la dynamisation des entreprises locales, etc...

Enfin c'est une énergie qui produit beaucoup d'électricité, à un prix bien plus compétitif que nos futures centrales nucléaires, et bien moins cher que de nombreuses autres sources d'énergie, dont le pétrole et le gaz.

Voilà, en tant qu'habitant du territoire, je tiens à le préserver aussi bien sur le plan environnemental que sur le plan du dynamisme économique. C'est pourquoi je soutiens ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

P. ARDOUIN



Madame Françoise ARDOUIN  
12, rue du Petit Chêne – Le Rôty

17160 GIBOURNE

*lettre reçue le 9 Nov*  


Gibourne, le 2 Novembre 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite apporter ici mon plein soutien au projet de ferme éolienne de Saint Mard.

Je vis moi-même dans un secteur pourvu d'éoliennes, et la cohabitation se passe très bien. Cette énergie nous l'avons sur notre territoire, c'est un chance ! Ceci est tellement important de ne pas aller la chercher à des milliers de kilomètres, comme le gaz en Russie, le pétrole au Moyen Orient, l'uranium en Afrique, au prix de nombreux excès.

L'énergie éolienne est maintenant connue et reconnue depuis plus de 20 ans. Elle apporte de nombreux bénéfices environnementaux : économies de CO2, autonomie énergétique de notre Pays, aucune pollution, et elle permet la mise en place de nombreuses mesures agri-environnementales et de haies en faveur de la biodiversité.

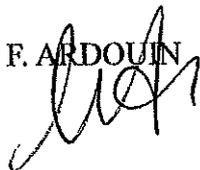
C'est aussi une activité économique qui se crée sur nos territoires qui en ont bien besoin, avec ses emplois durables, non délocalisables, sa création de fiscalité pour nos collectivités, la dynamisation des entreprises locales, etc...

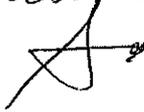
Enfin c'est une énergie qui produit beaucoup d'électricité, à un prix bien plus compétitif que nos futures centrales nucléaires, et bien moins cher que de nombreuses autres sources d'énergie, dont le pétrole et le gaz.

Voilà, en tant qu'habitant du territoire, je tiens à le préserver aussi bien sur le plan environnemental que sur le plan du dynamisme économique. C'est pourquoi je soutiens ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

F. ARDOUIN



*Compte rendu du 9 Nov*  


Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE

Préfet de la Charente-Maritime

Préfecture

38 Rue Réaumur

17000 LA ROCHELLE

Le 9 novembre 2018

Monsieur le Préfet,

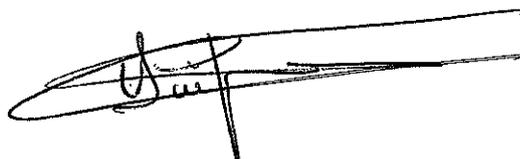
Je soussigné Monsieur Bruno Chaigneau président de l'association communale de chasse de St Mard qui regroupe 70 adhérents dont la grande majorité craint que le projet éolien impacte l'environnement et les paysages.

La Fédération Départementale des Chasseurs de Charente Maritime, dont je suis le secrétaire général, est opposée à la création de nouveaux parcs éoliens pour de nombreuses raisons dont les suivantes :

- Outre les aspects « santé publique » et « paysage », nombreuses sont les études qui ont mises en évidence un impact négatif sur la faune sauvage. En effet, la fragmentation de l'habitat née des chemins d'accès et de maintenance impératifs pour une exploitation fonctionnelle des parcs, figure parmi les points négatifs de l'éolien (rupture de corridor, collisions accrues...)
- La sensibilité aux éoliennes est différente selon les espèces (en stationnement ou sédentaires) qui peuvent complètement s'accoutumer à leur présence ou, au contraire, développer une tolérance « zéro » (ex. œdicnème criard, vanneau huppé, pluvier doré...)
- Les migrateurs optent pour un contournement des parcs et dévient donc de leur trajet. Lors de conditions climatiques difficiles (vent fort, brouillard, pluie), les plafonds de vol s'abaissent ce qui augmentent les risques de collisions avec les pâles (surtout la nuit)
- Non détectable par l'ouïe humaine, le mouvement des éoliennes génèrent des infra-sons qui peuvent engendrer des hémorragies internes létales sur certaines espèces (dont les chiroptères) (cf. étude polonaise de 2011) et présence constatées de visu sur la commune.
- Considérant l'impact des éoliennes sur l'avifaune, leur implantation entrainerait de profonds changements tant d'un point de vue axe migratoire que stationnement. Ce serait une sérieuse remise en cause de la qualité et de la fonctionnalité du site.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de la haute considération.

Bruno CHAIGNEAU



*lettre reçue le  
9 Nov. A*

Mairie de Saint Mard  
M. Boissiere, Commissaire Enquêteur,  
36 rue du 6 septembre 1944  
17700 SAINT MARD

Celles sur Belle,  
Le 05 novembre 2018

Objet : *Soutien au projet éolien*

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre Société, spécialisée dans le génie civil et le câblage des réseaux, emploie actuellement 68 salariés.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'Energie éolienne dans les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Charentes et Charente Maritime.

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement, nous incitent fortement, nous les entreprises, à tendre vers un **équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.**

**Ainsi, le développement d'un parc éolien à Saint Mard entre parfaitement dans cette dynamique. Développer le parc éolien c'est :**

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des effets de gaz à effet serre.** La Région Poitou-Charentes s'était fixée comme ambition de respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle de son territoire (évitement de 800 000 tonnes équivalent CO2) et de préparer la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Schéma Régional Climat Air Energie Poitou-Charentes (SRCAE), fixe la fourchette d'objectifs suivants, une réduction de 20% (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2020 et de 75% (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050.  
**Il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre ces objectifs auxquels ils contribuent.**

- **Favoriser le développement économique et l'emploi.** Ces travaux de génie civil sont réalisés par des entreprises de Travaux Publics comme la mienne. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité depuis 2008, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Cela contribuerait également, comme les autres énergies renouvelables, à la maîtrise à long terme du prix de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement et à l'autonomie énergétique des territoires, au développement de la production d'énergie décentralisée à proximité des lieux de consommation, à la limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement, à la création de richesses et à l'accès à des quantités d'énergie à des coûts maîtrisés, à favoriser sur le long terme, la neutralité énergétique des territoires.

**C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du Territoire j'apporte mon soutien plein et entier au projet éolien de Saint Mard.**

En effet, ce projet représente pour notre Société l'équivalent de 2 mois d'activité sur lesquelles nous espérons pouvoir compter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

M Alexandre SANS  
Directeur D'Agence



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers L'an deux mil dix-huit,  
En exercice : 14 le 30 octobre, à dix-huit heures trente  
Présents : 10 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard  
Votants : 13 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la mairie, sous la présidence de Madame Patricia FILIPPI, Maire.

Date de Convocation : 23 octobre 2018

**PRESENTS** : Patricia FILIPPI, Christian GAYON (pouvoir de Barbara GAUTIER SERUS),  
Chrystelle MELAT, Bruno CHAIGNEAU (pouvoir de Françoise LECOFFRE), Emmanuel  
BURGAUD, Valérie DAVIAUD, Roland DILHAC, Sébastien MARCHAND, Christophe  
MARQUANT (pouvoir de Karine HUBERT), Alain PITARD

**ABSENTS EXCUSÉS** : Barbara GAUTIER SERUS (pouvoir à Christian GAYON), Karine  
HUBERT (pouvoir à Christophe MARQUANT), Françoise LECOFFRE (pouvoir à Bruno  
CHAIGNEAU), Sonia DALLON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Valérie DAVIAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**OBJET** : *Projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Saint-Mard : avis sur  
la demande d'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de  
l'environnement*

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique portant  
sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Saint-Mard qui se déroule du  
mercredi 10 octobre 2018 au vendredi 09 novembre 2018 inclus et, conformément à l'article 6  
de l'arrêté préfectoral N° 18-1894 en date du 24 septembre 2018, le Conseil municipal de la  
commune d'implantation est appelé à formuler un avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête  
publique et au plus tard dans un délai de quinze jours après sa clôture.

Madame le Maire rappelle qu'une version papier du dossier de consultation a été transmise à la  
Mairie. Ces documents sont consultables en Mairie par le public aux jours et heures habituels  
d'ouverture pendant la durée de l'enquête publique.

Après présentation du projet composé de quatre éoliennes, il est décidé de voter à bulletin secret  
pour ou contre le projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Saint-Mard.

Résultat du vote : 4 POUR  
9 CONTRE  
0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal :

- émet un avis défavorable en ce qui concerne la demande d'autorisation unique  
d'exploitation d'un parc éolien sur la Commune de Saint-Mard, déposée par la SAS  
Ferme Eolienne de ST MARD,
- autorise Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes  
dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la  
présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Mard, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Patricia FILIPPI



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 - 211703590 -- 2018 0-2018OCT07
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 31/10/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers	L'an deux mil quinze,
En exercice : 15	le dix février, à vingt heures
Présents : 10	Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard
Votants : 11	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
	A la mairie, sous la présidence, de Madame Patricia FILIPPI, Maire.

Date de Convocation : 03 février 2015

**PRESENTS :** Patricia FILIPPI, Christian GAYON, Chrystelle MELAT, Bruno CHAIGNEAU (pouvoir d'Alain PITARD), Sonia DALLON, Emmanuel BURGAUD, Françoise LECOFFRE, Julie PÉREZ, Barbara GAUTIER, Christophe MARQUANT

**ABSENTS EXCUSES :** Alain PITARD (pouvoir à Bruno CHAIGNEAU), Roland DILHAC, Sébastien MARCHAND, Karine HUBERT, Valérie DAVIAUD

**SECRETARE DE SEANCE :** Julie PEREZ

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**OBJET :** *Projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Mard*

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la mairie a été sollicitée par diverses sociétés pour des projets d'implantation d'éoliennes sur le territoire.

Afin de permettre aux élus de se prononcer en toute transparence, sur ce type de projet, Madame le Maire a donc demandé cette séance à huis clos et certains élus n'assistent pas à la séance afin d'éviter un conflit d'intérêt. Elle propose aussi à l'assemblée un vote à bulletin secret afin que chacun puisse s'exprimer librement.

A l'unanimité des membres présents, il est donc décidé de voter à bulletin secret, pour ou contre l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Mard.

Résultat du vote : 5 POUR  
6 CONTRE

Le Conseil, décide, par 6 voix CONTRE :

- De ne pas autoriser l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Mard
- Autorise Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Fait et délibéré à Saint-Mard, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Patricia FILIPPI



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211703590 - 2015 021 0 - 2015 FEVR 1 - - - - - 3E
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 20/02/2015

# COMMUNE DE SAINT-MARD



REÇU

24 DEC. 2003

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille trois, le dix neuf décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia FILIPPI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 12 décembre 2003

### Présents :

Patricia FILIPPI, Olivier AUDEBERT, Philippe ALBUISSON, Pascal BOUCARD, Bruno CHAIGNEAU, Roland DILHAC, Myriam FONTAINE, Alain MARCHAND, Jean-Marc MICHEAU, Jocelyne QUINCONNEAU, Sandrine RIFFAUD, Françoise VAILLET.

Excusés : José GROUSSET, Christophe VAYSSIER.

Monsieur Philippe ALBUISSON a été désigné secrétaire de séance.

### PARC EOLIEN

Madame le Maire rappelle que plusieurs sociétés ont pris contact auprès de la commune pour l'implantation d'un parc éolien à St-Mard.

Avant le lancement de faisabilité par les sociétés, il est demandé aux conseillers municipaux de se prononcer sur la concrétisation d'un tel projet.

Après débat et vote : **à la majorité des voix, 8 contre, 4 pour**, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'implantation d'éoliennes.

Fait et délibéré, les jour mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
St-Mard, le 22 décembre 2003  
Le Maire,  
Patricia FILIPPI



Centre Régional de Limoges

Aéroport Bellegarde

87100 LIMOGES

Tel : 05 55 48 38 97

Fax : 05 55 08 24 41

Limoges, le 9 mai 2016

REÇU LE  
10 MAI 2016  
Mairie de Saint-Mard

Mairie

39 Rue du Six Septembre 1944

17700 ST MARD

Objet : Energie éolienne – Avancement du projet

Madame Le Maire,

Nous avons le plaisir de travailler à vos côtés pour le développement du projet d'énergie éolienne sur la commune de St Mard.

Nous avons le plaisir de vous transmettre les dernières informations concernant les études techniques sur le terrain qui battent leur plein.

- Le Bureau d'Etudes *ENVOL Environnement* mène l'étude naturaliste. Actuellement ils étudient l'avifaune nuptiale ainsi que la Flore et les Habitats Naturels. Les premiers résultats obtenus entre les mois de Juillet 2015 et Février 2016 sont très encourageants :
  - Zone d'étude de faible intérêt chiroptérologique ;
  - Enjeux ornithologiques modérés en période postnuptiale et hivernale ;
- Le Bureau *VENATHEC* va mener l'étude acoustique courant du mois prochain sur les hameaux entourant la zone de projet. Nous contacterons prochainement les riverains afin de pouvoir mettre en place les sonomètres permettant les modélisations et la comparaison des scénarios.
- Le Bureau d'études *Laurent Couâsson* a débuté l'étude paysagère ce mois-ci.

Ainsi, les études seront terminées à l'automne et c'est à ce moment-là que nous pourrons identifier le meilleur scénario d'implantation.

Nous proposerons alors à la Commune de mettre en place une exposition en mairie afin que chacun puisse prendre connaissance du résultat des études qui conduisent au choix de l'implantation.

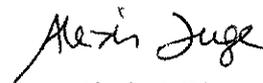
Les demandes d'autorisation déposées en Préfecture en fin d'année 2016.

Nous restons à la disposition de la Commune si elle souhaite s'associer au projet. Il pourrait être judicieux de créer ensemble un comité de suivi, afin de guider les mesures d'accompagnement ou les propositions de partenariat et de financement participatif au bénéfice de la Commune.

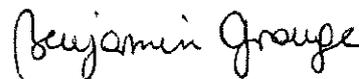
Dans le cas où vous céderiez vos terrains (vente, donation, changement de Fermier...) il est important que vous informiez le nouvel acquéreur ainsi que le Notaire. Merci de bien vouloir nous en informer également.

Pour finir, nous vous remercions encore pour vos convictions pour cette énergie si simple mais tellement indispensable et ne manquerons pas de vous informer concernant l'évolution du projet.

Veillez recevoir nos très sincères salutations.



Alexis JUGE  
alexis.juge@volkswind.com



Benjamin GRANGE  
benjamin.grange@volkswind.com

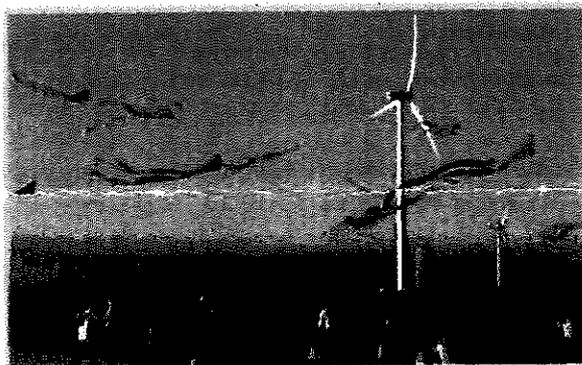
**L'Énergie éolienne est une énergie totalement propre, réversible et sûre.**

**Cette énergie participe grandement à l'autonomie énergétique de la Nation.**

**Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire.**

**Une éolienne alimente 3500 foyers à l'année !**

**Les bénéfices aux habitants et aux collectivités sont palpables, durables et non délocalisable.**



**VOLKSWIND « Le Vent du Peuple » est l'une des plus ancienne entreprise en Europe, spécialisée dans le développement et l'exploitation de parcs éoliens.**

**Nous exploitons de nombreux parc éolien et produisons l'équivalent de la consommation domestique d'une ville comme Nantes.**